

**PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER
DU 25 novembre 2019**

Légende : P : présent, A : absent, E : excusé

NOMS PRÉNOMS	PRÉSENCE
JANKY Eustase (Président)	P
Collège A – Commission Recherche Pôle Guadeloupe	
GEOFFROY Michel	P
GASPARD Sarra	P
GROS Olivier	P
SAINTON Jean-Pierre	A
Collège A – Commission Formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BILBA-BOURGUIGNON Ketty	A
COLLARD Martine	Procuration à M. GEOFFROY
FLORY Anny	P
Collège A - Commission recherche Pôle Martinique	
DANIEL Justin	P
JOSEPH Philippe	P
SMITH RAVIN Juliette	P
ROUVILLAIN Jean-Louis	Procuration à M. DANIEL
Collège A - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
CHALI Jean-Georges	P
JEHEL Louis	A
ROOS Christophe	P
Collège B - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
ANTOINE-JONVILLE Sophie	P
CHICOT Pierre-Yves	Procuration à M. GEOFFROY
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BOUDHAU Marlène	P
CLERGUE Manuel	P
LEMOINE Soazig	P
Collège B - Commission recherche Pôle Martinique	
L'ÉTANG Gerry	P
MAINGE Paul-Emile	P
Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
DORVILLE René	P
MEZEN Chantal	P
SILPA Fabrice	P

Collège C - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
MATHOURAPARSAD	A
RÉMI Céline	A
Collège C - Commission recherche Pôle Martinique	
GALY Karine	P
JO Louis-Félix	P
Collège D - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
JACQUET Nathalie	Procuration à Mme BOUDHAU
Collège D - Commission recherche Pôle Martinique	
DESERT Gérald	A
Collège E - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
AZEDE Catherine	P
LETIN Grégory	P
Collège E - Commission recherche Pôle Martinique	
BERNADINE Jean-Marc	P
LARGEN Pascal	P
Collège F - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
COLLOT Moïse	P
Collège F - Commission recherche Pôle Martinique	
PELAGE Mirella	Procuration à M. L'ÉTANG
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
BEHARY Franciane	P
VARDE Bruno	P
BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
JEAN-BAPTISTE Pascale	P
MOULLET Didier	Procuration à Mme JEAN-BAPTISTE
Doctorants - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
	Vacant
	Vacant
Doctorants - Commission recherche Pôle Martinique	
CLAUDE Jean-Philippe	P
MAJOR Peguy	P
Collège Étudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
LARROUY James	P
ZESIR Laury	P
RIPPON Carl	P
AGAPE Kéïza	P
DAVILLARS Enric	A
TROMPETTE Thierry	A
Collège Étudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
AUDAR Alvin	A
DURANTY Francesca	A
JACQUOT Elio	P

JOACHIM Rose	P
SAINT-FELIX Solène	A
TERRIEUX Declan	P
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Guadeloupe	
BENGOUBOU-VALERIUS Mendy	Procuration à BEHARY
MARTINEZ Dominique	A
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe	
DERUSSY Odile	A
ROQUELAURE Philippe	A
Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Martinique	
MARIE-JOSEPH Pierre	A
QUENEHERVE Patrick	A
Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique	
GROUGI Sophie	A
VENGETO Frédéric	A
Invités Pôle Guadeloupe (sans voix délibérative)	
VAILLANT Jean (Directeur ED)	A
Invités Pôle Martinique (sans voix délibérative)	
MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN Odile (VP Pôle Martinique - Invitée de droit)	P

L'ordre du jour :

1. Validation des PV des conseils Académiques pléniérs du 13/06 et du 10/09 ;

Affaires pédagogiques

2. Diplômes universitaires UFR Médecine ;
3. Création du Certificat de Capacité d'Orthophoniste – Premier et Deuxième Cycle – Régime Grade MASTER

Affaires scientifiques

4. Révision de la note de cadrage Bonus Qualité Recherche (BQR) ;
5. Validation des pourcentages de répartition des dotations des laboratoires 2020 ;
6. Organigramme du système d'information de la recherche universitaire (GRAAL) ;
7. Affiliations des laboratoires sur la plateforme HAL ;
8. Modification du circuit de dépôt des thèses, des thèses d'exercice de médecine et des mémoires de Master 2 ;

Ressources humaines

9. Critères et procédure du Congé pour Projet Pédagogique ;
10. Campagne d'emploi du 2nd degré ;

Questions diverses.

(Début de la séance à 9 heures et 20 minutes)

Monsieur Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles

Bonjour, en Guadeloupe, nous sommes 17, et 14 en Martinique.

Monsieur le Président

On m'avait dit 16 ?

Madame

Oui Président, bonjour. Mesdames, Messieurs bonjour, 16 représentés.

Monsieur le Président

On est donc 17 en Guadeloupe, et 16 en Martinique. Nous avons atteint le quorum largement. On peut régulièrement travailler.

	TOTAL
Présents	34
Procurations	7
Total	41

Quorum (32) : **ATTEINT**

Propos liminaires

Monsieur le Président

Bonjour à tous chers collègues de Martinique et de Guadeloupe. C'est un CAC qui va être assez dense, et je propose qu'on continue et qu'on ne fasse pas d'arrêt entre midi et 14 heures. Je pense que Monsieur DAVID a prévu un plateau-repas pendant le travail. On va travailler et on va essayer de manger en même temps.

J'ai aussi demandé à l'équipe de médecine de venir présenter les points spécifiques car c'est très spécifique, et je pense qu'il faut que ce soit présenté par les gens qui connaissent les dossiers. Ils sont dehors, dès qu'on aura validé les PV, on va leur demander de rentrer pour présenter ces points spécifiques.

Merci beaucoup de votre présence. Nous allons commencer sans tarder ce cas qui va être long. Le premier point, c'est la validation des PV, Monsieur DAVID, c'est bien ça ?

1. Validation des PV des conseils Académiques pléniérs du 13/06 et du 10/09 ;

Monsieur Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles

Oui, tout à fait. Nous avons deux PV, celui du 13 juin qui n'était pas encore parvenu lors du CAC précédent, et le PV du CAC du 10 septembre. Ils sont assez bien transcrits, il n'y a pas trop de passages inaudibles.

Monsieur le Président

Je rappelle aussi que nous sommes enregistrés. Quand vous prenez la parole, il vaut mieux vous présenter et parler distinctement, éviter de faire des dialogues, éviter de prendre la parole sans qu'on vous la donne. Ça permettra de mieux retranscrire ce que nous avons dit.

Est-ce qu'il y a des questions sur les PV ? Des remarques ? S'il n'y a pas de questions, il n'y a pas de remarques, on va les valider.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Monsieur le Président, bonjour (Justin DANIEL). J'ai un certain nombre de remarques, enfin de propositions de correction sur les PV. Et d'autre part, je pose une question : je voudrais savoir ce qu'il advient des PV une fois adoptés parce qu'on n'a aucune nouvelle, ces PV ne nous sont pas transmis. Or, il se trouve que j'aurais besoin des extraits de PV adoptés aujourd'hui pour nourrir un rapport que je dois terminer bientôt. Selon quelles modalités peuvent être mis à notre disposition, membres du CAC, les PV adoptés en séance ? Enfin dans la version définitive, j'entends, parce que nous recevons la version qui est susceptible d'être corrigée.

Monsieur le Président

Monsieur DAVID, est-ce que vous pouvez répondre ?

Monsieur Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles

Oui. Les PV, quand ils transcrivent les verbatim de vos échanges, normalement, doivent être diffusés sur le site Internet de l'UA. Quand vous allez dans l'onglet « Université », vous avez « Délibérations », et là, vous devez trouver l'ensemble des PV du CAC. J'ai pris un peu de retard, donc vous ne trouverez pas forcément les derniers, mais la logique veut que vous puissiez consulter les PV pléniers directement sur le site. Pour ce qui est des extraits, c'est un peu différent, c'est à la demande. On trouve aussi les délibérations sur le site, mais si vous souhaitez les avoir plus rapidement, vous pouvez me les demander directement.

Monsieur le Président

Voilà la réponse à votre question. Vous aviez des remarques à faire aussi sur les PV ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Oui. Je les ai sous les yeux, mais je pense que pour gagner du temps, le plus simple est que je les envoie directement à Monsieur DAVID. C'est des remarques purement formelles, je ne reviens pas sur le fond.

Monsieur le Président

D'accord, on en tiendra compte. S'il n'y a pas de remarques, ni de questions sur les deux PV, on va les valider en même temps. Il n'y a pas de question ? Pas de remarques ? On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? En Martinique ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

À l'unanimité.

Monsieur le Président

En Guadeloupe, idem.

1. Procès-verbaux du CAC plénier du 13/06 et du 10/09/19	<i>Nombre de votants</i>	41
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	41

Affaires pédagogiques

2. Diplômes universitaires UFR Médecine

Monsieur le Président

On passe au deuxième point de l'ordre du jour, diplômes d'université, UFR de médecine, et création du certificat de capacité d'orthophoniste, premier et deuxième cycle, régime grade Master. On va faire rentrer les collègues de médecine pour intervenir sur ces deux points.

(...)

Monsieur le Président

Oui ?

Madame LEMOINE

En fait, ça passe aujourd'hui en CAC parce que ça concerne l'UFR de médecine qui est commun. Ce n'est pas passé en CE de Guadeloupe.

Monsieur le Président

C'est ça. Merci beaucoup, nous accueillons l'équipe de médecine, Madame Suzy DUFLO qui est notre vice-doyenne, et Madame MOLLENTHIEL qui est la responsable administrative et financière de l'UFR. Je vous en ai parlé en début de séance, je vous ai dit qu'il y a des points très spécifiques de la médecine, et ce sont des points qui sont très denses. J'ai préféré faire venir les personnes qui connaissent parfaitement ces dossiers. Monsieur DAVID vous a fait un petit résumé des deux conseils d'UFR, ce que nous aurons à voir, le conseil d'UFR du 18 juillet 2019, et celui du 24 octobre 2019. Plusieurs points durant ces deux conseils ont été votés au niveau du conseil d'UFR. Je vais demander à Monsieur DAVID de nous donner les points du premier conseil d'UFR.

Monsieur Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles

Vous avez à votre disposition une pochette pour deux en général (c'est la pochette blanche ou légèrement verte que vous avez sur vos bureaux). Dans ce dossier, vous avez un récapitulatif de toutes les délibérations des conseils d'UFR. Le premier conseil, en date du 18 juillet 2019, prévoit la création de plusieurs diplômes. Le diplôme universitaire « Recherche clinique et épidémiologique », le diplôme universitaire « Conseil et traitement par l'activité physique et sportive pour la santé », le diplôme universitaire « Médecine de catastrophe ». Ensuite, vous avez un certain nombre de DU qui sont renouvelés : drépanocytose et autres pathologies rares du globule rouge, pathologie de l'appareil locomoteur, parcours de santé, et enfin, un avenant portant modification du DU de soins intensifs critiques et continus en pathologie cardiaque, thoracique et vasculaire. Vous avez donc déjà un changement d'intitulé, et d'autres changements liés à la maquette d'enseignement et au changement de partenaires. Un petit dernier que j'ai oublié, c'est l'avenant portant modification d'intitulé du DU drépanocytose, son nouvel intitulé est « DU drépanocytose et autres pathologies rares du globule rouge ». Voilà déjà pour le premier conseil qui s'est tenu le 18 juillet 2019.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a des questions ? En sachant que tous ces points ont été votés à la faculté de médecine sans difficulté.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE, Collège B, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Merci Monsieur le Président, bonjour à tout le monde. J'aurai une simple question sur le DU « Conseil et traitement par l'activité physique et sportive pour la santé ». Il me semble qu'il était envisagé des interventions, si possible avec les enseignants qui interviennent en vidéo, c'est donc du présentiel, mais à distance. Les personnes qui interviennent dans le conseil m'ont demandé de m'assurer que leurs heures

pourront bien être comptées comme des heures d'enseignement, quand bien même l'enseignant enregistre sa vidéo et la met sur une plate-forme. Ce n'est pas encore fait, c'est en cours de discussion, mais les personnes qui interviennent voulaient avoir la garantie qu'il n'y aura pas de problème au moment du CSF, pour dire que ces heures d'enseignement ont bien été faites, quand bien même ce n'est pas en présentiel, sans que ce ne soit un vrai enseignement distanciel non plus, organisé tel quel.

Madame MOLLENTHIEL, RAF UFR Médecine

C'est un véritable problème, puisque jusqu'à maintenant, nos enseignants ne sont pas rémunérés pour cela. Il était question de se pencher sur ce problème, parce qu'il est vrai qu'un enseignant qui produit son cours par vidéo, c'est vrai qu'il le fait une fois, il ne le fait pas chaque année, ni pour chaque session. Donc il était question effectivement de se pencher sur la rémunération de ces enseignants, puisqu'il y a quand même un document pédagogique qui est produit, qui est utilisé, et quand bien même ils ne sont pas payés en heures de cours. Donc il faudrait effectivement se pencher sur la question.

Monsieur le Président

Ceci est vrai pour l'ensemble des cours effectués en visio. C'est donc un sujet qui intéresse toute l'université. Madame Sophie ANTOINE.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE, Collège B, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Est-ce que le CAC peut discuter sur une solution qui serait peut-être validée en CA comme il y a des conséquences financières sur le fait que la première année, le cours est vraiment fait normalement, et peut-être la deuxième année, qu'il soit compté peut-être seulement à moitié, et pas plus que trois ans ou quelque chose comme ça ? Je ne sais pas. Je ne sais pas si ça doit être statué en CAC.

Monsieur le Président

Il faut faire un travail en amont. Le STICE de Martinique avait déjà travaillé sur ce sujet. On va leur demander de continuer à travailler et de nous présenter le document en CAC pour qu'on puisse discuter et valider, après quoi il passera devant le CA. Si on commence la discussion là, je pense qu'on n'en finira pas aujourd'hui. On va donc demander à cette équipe de reprendre le travail et de nous faire un rapport assez rapidement.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Monsieur le Président, il y a deux demandes de parole à la Martinique. Il faut se présenter d'abord.

Monsieur le Président

Allez-y.

Monsieur Fabrice SILPA, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Bonjour.

Monsieur le Président

Est-ce que vous pourriez vous rapprocher du micro, on ne vous entend pas, ou très mal.

Monsieur Fabrice SILPA, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Oui. Je voudrais juste rappeler que c'est maintenant la mission de la cellule d'innovation pédagogique et que le document est en cours. Ces éléments ne sont pas votés, puisqu'effectivement, ils ne sont pas passés devant les conseils, mais les propositions en tout cas sont en cours, pour justement officialiser les choses qui se passent déjà.

Monsieur le Président

D'accord, donc nous allons revoir cette proposition de l'équipe qui a travaillé en Martinique, et on les présentera devant le conseil académique pour pouvoir discuter et voter. Merci Monsieur SILPA de ces informations. Madame MOLLENTHIEL, on a répondu au moins à moitié à la question qui a été posée. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur JACQUOT.

Monsieur Elio JACQUOT, Collège étudiants, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Concernant les cours enregistrés en vidéo, je voudrais savoir si c'est prévu que ces vidéos soient mises à jour à une certaine fréquence ? Parce que ça pourrait être un élément déterminant pour les modalités qui seront retenues pour la suite.

Monsieur le Président

Les cours sont mis à jour chaque année. Peut-être que dans les autres filières, la question ne se pose pas chaque année, mais en médecine, ça évolue très vite, et chaque année, l'enseignant doit refaire la bibliographie pour voir si les choses n'ont pas évolué. Ce qui veut dire que les cours sont mis à jour pratiquement chaque année. C'est prévu dans l'organisation, et je pense que Monsieur SILPA le prévoit aussi dans le document qu'il va nous faire passer au niveau du conseil académique. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Oui, une autre question... Mais Monsieur Jacquot n'a pas terminé.

Monsieur Elio JACQUOT, Collège étudiants, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Concernant la mise à jour, est-ce que cette mise à jour peut être réalisée par un complément de vidéo ou bien il faut refaire toute la vidéo ?

Monsieur le Président

Je pense qu'on peut compléter tout simplement la vidéo. On ne va pas refaire à chaque fois une vidéo.

Madame MOLLENTHIEL, RAF UFR Médecine

Je me permets de répondre. Si le cours n'a pas changé, s'il n'y a pas de modification, donc le cours restera, mais ça peut aller sur deux ans, pas plus. Si l'enseignant change par contre, forcément l'enseignant va refaire le cours, puisque ce ne sera pas le sien. Mais s'il y a des modifications, il est obligé de reprendre, puisque ça veut dire que le programme aura changé en lui-même, donc il sera bien obligé de refaire et non pas d'apporter un complément. Donc il y a deux possibilités.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame LEMOINE.

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Je voudrais juste comprendre. Dans notre pochette, on a effectivement le PV du conseil d'UFR de médecine, avec toute une série de DU, et on a notre disposition un document sur les capacités en orthophoniste. J'aimerais bien savoir sur quoi on travaille, qu'est-ce qu'on fait, etc. Et ensuite, c'est marqué « création », par exemple si je reprends l'UFR sciences médicales, « création diplôme universitaire recherche clinique et épidémiologie ». Ça veut dire que c'est un DU qui est sur les deux pôles ? Parce que nous, en CFVU Guadeloupe, on a l'habitude des fois de valider des DU quand celui-ci ne se fait que sur le pôle Guadeloupe. J'aimerais donc juste comprendre comment on travaille.

Monsieur le Président

Madame LEMOINE, je vais répondre. Madame LEMOINE, la faculté de médecine est transversale. Tout ce qui est décidé en faculté de médecine est validé directement en conseil académique, et pas par les CFVU polaires.

Madame MOLLENTHIEL, RAF UFR Médecine

Et concernant les DU, tous nos DU sont potentiellement sur les deux départements, et éventuellement aussi jusqu'en Guyane.

Monsieur le Président

Madame LEMOINE a aussi posé la question de la capacité d'orthophonie. Je pense que c'est le sujet le plus important. C'est un autre point qui va être présenté par Madame le Professeur Suzy DUFLO.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Monsieur le Président, il y a deux autres questions à la Martinique.

Monsieur le Président

Allez-y.

Monsieur Declan TERRIEUX, Collège étudiants, Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique

Vous nous avez montré les procès-verbaux des conseils d'UFR. Néanmoins je remarque que pour chaque fiche de présentation du DU, dans les avis des instances, il n'est pas coché « délibération du conseil d'UFR », ni si c'est favorable / défavorable, et il n'y a pas de date. Ma question, c'était : est-ce qu'on doit tenir compte de ce qui est écrit dans la fiche de présentation ou si ça a bien été validé en conseil d'UFR ?

Monsieur le Président

Madame MOLLENTHIEL.

Madame MOLLENTHIEL, RAF UFR Médecine

Oui, ça a bien été validé en conseil d'UFR, et je m'en excuse. Ça veut dire que la gestionnaire des DU n'a pas fait mention de la validation en conseil d'UFR. Elle a dû transmettre juste les documents qui ont été présentés au conseil d'UFR. Mais avec le PV, on voit bien que le DU a reçu un avis favorable, et à quelle date. Dorénavant, je demanderai de faire attention à la mise à jour du document avant envoi pour le CAC.

Monsieur le Président

En fait, c'est la présentation tout simplement, il faut ajouter une colonne dans la présentation.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Monsieur L'ÉTANG.

Monsieur Gerry L'ÉTANG, Collège B, commission recherche, Pôle Martinique

Président, une question. Est-ce que la formation d'orthophonie dont il est question ici, est bien cette formation qui permet d'être légalement orthophoniste ? Est-ce qu'il s'agit de ça ou d'autre chose ?

Monsieur le Président

Monsieur L'ÉTANG, je pense qu'il faut aller progressivement. Nous sommes sur le point 2 sur les diplômes universitaires et je pense qu'il faut finir ces diplômes universitaires pour qu'on puisse voter, avant de passer au point 3 qui concerne la capacité d'orthophonie. On a un petit problème de branchement, de connexion avec l'ordinateur du Professeur DUFLO. On essaie de trouver une manière pour faire la connexion. Une fois qu'on aura la connexion, on pourra présenter la capacité d'orthophonie.

Maintenant, on va valider les diplômes d'université qui ont été présentés par la faculté de médecine, en renouvellement et en création. Est-ce que vous avez des questions ? Une dernière question, Madame LEMOINE.

Madame LEMOINE

J'ai lu tous les documents qu'on a reçus, mais ma question, c'est : on est bien d'accord que les DU sont autonomes en termes financiers ?

Monsieur le Président

Tout à fait, les DU sont autofinancés, pas de souci.

Madame LEMOINE

OK, parce que dans certaines, je ne me souviens pas avoir vu...

Monsieur le Président

Si ce n'est pas autofinancé, ce n'est pas validé au conseil d'UFR.

Madame LEMOINE

D'accord, merci.

Monsieur le Président

Bien, on va passer au vote. On va voter sur les diplômes universitaires, le point 2 de la faculté de médecine. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre en Martinique ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Unanimité.

Monsieur le Président

En Guadeloupe aussi.

2. Diplômes universitaires de la faculté de médecine	<i>Nombre de votants</i>	41
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	41

3. Création du Certificat de Capacité d'Orthophoniste – Premier et Deuxième Cycle – Régime Grade MASTER

Monsieur le Président

Monsieur Nestor, est-ce que vous avez trouvé (la connexion) ? On va donc vous faire la présentation du certificat de capacité d'orthophonie. Madame DUFLO, on te donne combien de temps ? Deux minutes ? (...) On vous prie de nous excuser, on a un petit problème de connexion d'ordinateur... (...) Bien, est-ce qu'on peut présenter en *live*, Suzy ? On n'a pas pu faire la connexion, on va vous le présenter en *live*...

Madame DUFLO

C'est branché, mais ça ne bascule pas. Si entre-temps ils trouvent une solution... Je vais y aller. Je vais vous présenter la demande de création du certificat de capacité d'orthophonie, régime grade Master. Un bref historique quand même : première ouverture des écoles d'orthophonie dans

l'hexagone en 1964. En 70, installation de la première orthophoniste aux Antilles. Et il y a eu un plan santé outre-mer en juillet 2009 qui a induit la réflexion sur la création d'un institut de formation aux métiers de la santé. Il faut savoir que dans les années 2000, entre 2000 et 2009, à l'initiative d'un PUPH de la faculté de médecine, il y avait eu déjà la réflexion sur la création de cette école d'orthophonie, et il avait mandaté deux orthophonistes, Madame Geneviève POMMIER et Madame Katia BERGEN (qui sont encore sur le projet) pour réfléchir et mener à bien cette création. Moi, je suis en Guadeloupe depuis 2010 à peu près, c'est un dossier que j'ai récupéré en 2011. À cette époque, on s'est mis ensemble avec les orthophonistes de Martinique. À l'époque, il n'y en avait que deux en Guyane (ça varie énormément, je ne pourrai pas vous le montrer mais peut-être que si...). Nous sommes partis pour pouvoir avoir de l'aide, des informations, et surtout, dans l'idée d'avoir une coopération avec l'école d'orthophonie de Marseille qui fonctionnait relativement bien, et comme j'étais issue de cette faculté, c'était un peu plus facile. On a donc fait une délégation d'orthophonistes de la Martinique et de la Guadeloupe, et nous sommes partis, on a travaillé sur la suite du projet. Et, en 2013, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Santé a sorti un décret (2013-798 du 30 août 2013) modifiant le statut de la capacité d'orthophonie, ça devenait un certificat de capacité d'orthophonie en cinq ans (au lieu de quatre ans), avec un grade Master. Ça a toujours été géré par les universités et l'UFR médecine, mais en plus, ça leur donnait un grade supplémentaire. On a donc repris le dossier depuis cette date, ça a été un peu long parce qu'il faut le temps de s'y consacrer. Et, après différents conseils d'UFR, le dossier a été présenté en 2016 pour la première fois, pour avoir l'idée de la création de ce département d'orthophonie, qui a été validé dans toute sa composante au conseil d'UFR du 13 juin 2019, avec un avis favorable. En principe, vous avez dû recevoir les documents, à la fois les modalités de contrôle des aptitudes des connaissances et le PV pour ce certificat de capacité d'orthophonie.

Alors quels sont les besoins ? Il faut savoir que dans nos DFA, par rapport à l'Hexagone, on a une grande prématurité. Ce sont des enfants qu'il faut gérer dès la naissance. La prise en charge de la période périnatale avec du dépistage précoce, de façon à améliorer les résultats scolaires, la prise en charge de toutes les maladies chroniques (diabète, hypertension, avec les risques d'AVC) qui nécessitent la présence d'une orthophoniste, et la prise en charge aussi du handicap et des dépendances qui nécessite l'intervention de l'orthophoniste, aussi bien que le vieillissement de la population. En fait, à tous les âges de la vie, de la naissance jusqu'au décès, si je dois dire, on a besoin de l'aide de l'orthophoniste qui va intervenir de façon transversale dans les différentes pathologies.

L'offre de soins n'est pas très importante, puisque si on compare les chiffres entre 2004 et la densité par rapport à 2015, il faut savoir qu'en Guadeloupe, les libéraux en 2004 : 49, en 2015 : 104, un peu plus, et en Guyane, en 2004 : 6, en 2015 : 27 (je vous ai dit qu'ils sont passés par des périodes où il n'y en avait plus que deux sur le territoire guyanais) ; en Martinique, en 2004 : 47, et en 2015 : 2012, avec une faible densité dans le secteur hospitalier et les cliniques, mais par contre, une densité un peu plus importante dans le secteur libéral. Les délais de prise en charge sont très importants : six mois. On peut comprendre que quand on est parent et qu'on a des enfants qui nécessitent la prise en charge d'une orthophoniste régulièrement, toutes les semaines, et qu'on vous dit qu'on prendra votre enfant en charge dans six mois ou un an, alors que c'est très important que ça se fasse d'emblée (le temps passe et la période d'apprentissage est entre zéro et six ans), ça pose d'énormes difficultés. De la même façon, quand on a un AVC et que la gestion de la reprise de votre vie sociale, de l'oralisation, se fait grâce à l'orthophoniste, et qu'on vous dit qu'il y a six mois à un an d'attente, ça peut paraître complètement démesuré, notamment de façon inégale par rapport aux autres territoires hexagonaux. Donc la démographie est inégale sur l'ensemble des territoires.

Les champs de compétences de l'orthophoniste, elles interviennent dans la prévention, dans l'éducation précoce, dans l'évaluation de tout ce qui est oralité, la voix, et dans le bilan et le diagnostic. Et évidemment, elles font la prise en charge. La prescription, ce n'est pas juste un bilan, c'est bilan et rééducation. D'ailleurs, depuis 2013, non, même avant, 2006-2007, la modalité de prescription pour le

bilan d'orthophoniste a changé : c'est bilan et rééducation, sinon ce n'est pas pris en charge par la Sécurité sociale qui, quand c'est normalement prescrit, cela ne pose pas de problème.

Le Master d'orthophonie en lui-même, dont les modalités ont changé en 2013, 10 semestres, deux cycles, ça se fait sur cinq ans. Le premier cycle est de six semestres, avec 180 crédits européens qui donnent un niveau licence, et le deuxième cycle est de quatre semestres avec 120 crédits européens qui donnent un grade Master. À chaque cycle, vous n'avez droit qu'à un redoublement. Même si vous êtes dans le deuxième cycle, et que vous redoublez une fois, vous ne pouvez pas redoubler une deuxième fois, sauf (on l'a marqué dans le document) cas exceptionnel (un décès dans la famille au moment des examens et autres). Chaque crédit européen est validé à la fin de chaque semestre sous forme d'UE, et l'étudiant doit valider progressivement ses UE. L'enseignement est à la fois théorique, méthodologique, appliqué et pratique, avec des stages à chaque semestre. L'organisation se fait sous forme d'unités d'enseignement pour l'obtention du diplôme qui va permettre de valider l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation, obtenir un certificat de compétences cliniques, et il faut soutenir un mémoire à la fin avec succès, en plus des notes au fil des cinq années consécutives. La sélection se fera sur Parcoursup, puisque vous savez qu'il n'y a plus de concours d'entrée. Par la suite, ceux qui ont été sélectionnés par Parcoursup doivent tout de même passer une épreuve d'évaluation – qui est une épreuve d'évaluation orale, comme ça se fera aussi pour la licence médecine –, ils passeront devant un jury qu'on constituera sur le territoire antillais, avec par contre un nombre d'inscrits que l'on désire et qu'on a fixé à 15, mais qui est défini en fait par le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Santé et des Solidarités. Au final, ce n'est pas nous qui définissons le nombre d'inscrits, c'est le ministère, même si on s'est positionné pour une école avec 15 inscriptions par an. Par contre, la date limite d'inscription est fixée par l'administration, avec des dossiers qui sont évalués. Le diaporama arrive, on est un peu à la fin, mais bon, ça me permettra de vous montrer... On va faire un petit focus sur les heures de cours. On a détaillé l'intégralité des semestres de la façon suivante : vous avez des heures de cours magistraux, vous avez des heures de TP, et vous avez des heures de travaux pratiques personnels que l'étudiant devra remplir. Tout a été évalué par rapport aux unités d'enseignement, les compensations, les examens. Et ici, c'est le détail des semestres, on voit que la première année, on commence les stages semestre 2, et après, vous avez des stages qui sont importants. Nous avons aussi en cinquième année, la possibilité d'avoir un parcours recherche, avec des demi-journées qui pourront permettre à certaines orthophonistes d'évoluer vers le grade de doctorat après le Master, de Docteur en sciences, et de participer à des travaux de recherche dans une équipe de recherche agréée, avec des parcours cliniques. Et donc à la fin de la cinquième année, ils ont un grade Master qui leur donne les mêmes possibilités que n'importe quel Master dans le système universitaire qu'on connaît.

Les locaux seront en principe à la faculté de médecine. On peut aussi avoir une mutualisation avec le CHU, et d'autres endroits, mais ce sera sans financement. Voilà pour les grandes lignes de ce grade Master, de certificat de capacité d'orthophonie. Il y avait une question, à savoir que ce sera un certificat qui est complètement agréé, qui va rentrer dans le nombre d'écoles d'orthophonie, de départements d'orthophonie sur le territoire français de façon générale. Donc ça donnera tout à fait la compétence pour le diplôme d'orthophoniste. Voilà, je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président

Merci Professeur DUFLO. Vous avez entendu l'exposé, vous avez certainement lu le document. Est-ce que vous avez des questions à poser ? Des remarques ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Monsieur JACQUOT...

Madame Rose JOACHIM, Collège étudiants, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Bonjour, c'est Madame JOACHIM.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Désolé, c'était Madame JOACHIM !

Madame Rose JOACHIM, Collège étudiants, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Je salue déjà cette initiative, d'autant plus que sur le territoire, nous avons une vague d'orthophonistes qui est partie à la retraite, et c'est un besoin très, très grand sur le territoire. Il y a beaucoup d'élèves qui sont réorientés vers des centres médico-sociaux, et par rapport au manque d'autonomie, ils ne sont pas suivis par les professionnels de façon efficace. Du coup, j'ai deux questions. La première, dans la page 17, stages d'observation, j'aurais aimé savoir pourquoi la présence n'est requise que dans les classes primaires ?

Pr Suzy DUFLO, vice-doyen UFR Médecine

Ce sont des stages d'observation. En fait, les difficultés que vous avez chez l'enfant, sont principalement repérées à la maternelle et dans les classes primaires, au début du CP et de l'apprentissage de la lecture qui se fait sous le cycle CP/CE1/CE2. Ce sont des stages d'observation, ils vont observer les enfants, et c'est important d'avoir ce contact. Selon la formation, on s'est quand même basé sur les prérequis ministériels. On n'a pas la nécessité d'aller observer des enfants qui sont au collège, ni même qui sont au lycée. On estime qu'à ce stade, on a une certaine acquisition du langage. Il peut y avoir des difficultés chez ces enfants qui seraient passés dans les mailles du filet lors des classes primaires, ça peut arriver, et ils seront rattrapés soit par les professionnels de l'enseignement ou les parents eux-mêmes ou les médecins quand ils auront à voir les enfants. Mais c'est vrai qu'il y a un travail à faire au départ, parce que par exemple comme l'apprentissage de la lecture se fait sur plusieurs années, deux à trois ans, parfois, on se dit « L'année prochaine, ça ira mieux, et tout », et il faut qu'il y ait le déclic. Ce sont DONC des stages qui leur permettront un peu de voir l'évolution de ces enfants. Évidemment, ils ne seront pas en classe pendant trois ans avec eux, mais de voir les difficultés que les enseignants peuvent avoir, et les difficultés avec l'œil de l'orthophoniste que les enfants peuvent présenter.

Monsieur le Président

Madame JOACHIM, vous aviez une deuxième question.

Madame Rose JOACHIM, Collège étudiants, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Oui, en fait, j'ai fait cette remarque-là, puisque nous avons, au sein des collèges des ULIS, notamment des élèves qui ont un niveau entre CP et CM1. Beaucoup d'étudiants travaillent dans des collèges, qui sont assistants d'éducation notamment, qui pourraient faire leur stage justement dans ces unités localisées. Ensuite, ma deuxième question serait : est-ce qu'un étudiant qui aurait eu un parcours par exemple en économie ou un personnel accompagnant, notamment les ASH au sein des collèges et des établissements primaires, pourraient intégrer cette formation ?

Pr Suzy DUFLO, vice-doyen UFR Médecine

Complètement. Il faut savoir que l'école d'orthophonie n'est pas simplement ouverte aux étudiants qui sortent du bac. La particularité de cette formation, c'est que souvent, dans les promotions, on a des enseignants qui ont 35-40 ans, qui changent de filières, qui présentaient à l'époque le concours d'orthophonie, et là maintenant, il faudra qu'ils s'inscrivent sur Parcoursup. Quand vous travaillez, vous avez un accès sur Parcoursup, parce qu'il y a une partie pour ça, et votre dossier est évalué en tant que tel. Donc, quel que soit le professionnel actuel qui veut changer d'orientation, et qui est intéressé par cette formation, peut tout à fait se présenter. Puis comme j'ai dit, il faut connaître les particularités des modalités d'aptitude et des connaissances, un redoublement sur chacun des deux cycles, c'est quand même une sélection supplémentaire. On part du principe que si vous travaillez, voilà... Donc la moyenne

est à 10, et pour certaines unités d'enseignement, la moyenne est à 12, parce qu'il faut quand même un niveau d'exigence. Il faut savoir que l'orthophonie, ça reste difficile, puisque vous allez prendre en charge le langage, l'élocution, donc il faut quand même un certain bagage, et il ne faut pas qu'on se retrouve avec des orthophonistes qui ne soient pas en capacité de le faire. La formation reste donc exigeante, mais n'importe qui peut se présenter.

Madame Rose JOACHIM, Collège étudiants, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Je vais préciser ma question. Est-ce qu'un étudiant qui aurait une licence en dehors du médical pourrait intégrer par exemple le Master orthophoniste ?

Pr Suzy DUFLO, vice-doyen UFR Médecine

Complètement, n'importe qui, tout le monde, tous ceux qui veulent ont la possibilité, qu'ils travaillent, qu'ils soient étudiants de n'importe quelle orientation. L'essentiel, il faut passer le cap. Et il y a l'entretien préalable aussi pour la motivation. Il y a un oral à passer après la sélection de Parcoursup, et en fonction, on prendra le nombre d'étudiants qui sera imposé par le ministère. Encore une fois, nous ne choisissons pas le numerus clausus.

Madame Rose JOACHIM, Collège étudiants, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Merci beaucoup. Est-ce qu'on peut jeter un œil, j'insiste, concernant toutes les ASH qui sont formées par le rectorat notamment, et les étudiants qui travaillent au sein des collèges ? Dans ces collèges, il y a des unités localisées, ils pourraient faire leur stage dans ces conditions. Merci.

Pr Suzy DUFLO, vice-doyen UFR Médecine

Progressivement, si les lieux de stage sont d'accord à les prendre, ça sera des conventions à passer, ça ne pose aucun problème. Si ça répond aux conditions, c'est au contraire bien évidemment avec plaisir.

Monsieur le Président

Madame Sophie Antoine.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE, Collège B, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Merci Monsieur le Président. Je salue évidemment l'initiative pour le territoire. J'ai une question sur le document papier page 16. Il est mentionné un bonus sport qui peut être accordé par le Professeur responsable. Est-ce que bien du SUAPS dont on parle, que les choses soient claires ?

Sinon, j'ai une remarque qui concerne plus les membres de la CFVU. J'attire l'attention des membres de CFVU sur le fait qu'ils sont en mesure de comprendre que la compensation peut présenter des règles particulières quand il y a des compétences professionnelles qui sont impliquées avec la délivrance de cartes professionnelles qui impliquent la responsabilité du président. Quand ça vient de médecine, en général, ça ne pose aucun problème, mais quand ça vient d'autres composantes, c'est quelque chose qui pose problème autant pour les étudiants que pour les membres de la CFVU. Donc je voulais leur faire part de ma surprise par rapport à ça, mais je suis très contente que ça passe pour la médecine, ceci dit. Ça ne passe pas quand ça vient d'autres composantes, qu'il y a des cartes professionnelles qui sont impliquées, dont j'attire leur attention sur ça.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Madame BOUDHAU.

Madame Marlène BOUDHAU, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Justement, pour appuyer la remarque de ma collègue, c'était pour savoir si ces modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances vont obéir au RGCA de l'établissement.

Madame MOLLENTHIEL, RAF UFR Médecine

Il est vrai qu'en médecine, les règlements de contrôle des connaissances, en général, ne sont pas calqués par rapport au règlement, parce qu'il y a des conditions particulières bien souvent, en tout cas jusqu'à maintenant, jusqu'à avant celui-là. Pour la partie générale, oui, c'est-à-dire par exemple tout ce qui concerne les surveillances d'examen, enfin ce que j'appelle « général ».

Madame Marlène BOUDHAU, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Ce que nous avons dans les mains, c'est le règlement particulier, les modalités de règlement particulier, qui doit entrer dans un cadre général. C'était juste ça.

Madame MOLLENTHIEL, RAF UFR Médecine

Oui.

Madame Marlène BOUDHAU, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Juste pour signaler qu'il est quand même assez important de prendre le temps de le lire. En regardant les détails, il y a des éléments, par exemple le mémoire, qui ne rentrent pas en compte, qui ne respectent pas le règlement général.

Monsieur le Président

Madame BOUDHAU, il y a des particularités en médecine. Je le disais, c'est une université dans une autre université.

Madame MOLLENTHIEL, RAF UFR Médecine

On n'a rien inventé, c'est national, donc on ne fait que reproduire en fait.

Monsieur le Président

Avant de passer la parole à Monsieur CLERGUE, je rappelle que le diplôme a été accrédité. La faculté de médecine a pris un peu de retard pour le mettre en place, mais je l'avais fait accréditer lors de l'accréditation d'il y a un an et demi.

Monsieur Manuel CLERGUE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Je comprends bien qu'il s'agit d'un certificat et que vous ayez la nécessité de valider chacune des compétences évaluées de façon différenciée. Par contre, il y a des règles de compensation qui sont intégrées qui sont extrêmement complexes, puisqu'elles sont à cheval sur deux semestres à chaque fois. Est-ce que vous n'avez pas peur que ça crée un peu de confusion auprès des étudiants ? Pourquoi garder ces règles de compensation ? Est-ce qu'elles sont vraiment nécessaires ?

J'ai également un problème par rapport à ce qui est dit dans les admissions aux années supérieures. En page 20 par exemple, pour chaque année, pour être admis et s'inscrire en troisième année, les candidats doivent avoir obtenu la moyenne à chacune des unités d'enseignement à la première et à la deuxième session. Ça veut dire qu'il n'y a pas de compensation à ce moment-là, puisqu'il y a nécessité d'avoir la moyenne. Et également, il n'est dit à aucun moment qu'il fallait valider certaines UE à une moyenne de 12 pour valider.

Pr Suzy DUFLO, vice-doyen UFR Médecine

Je pense que c'est vers la cinquième année, notamment pour la partie mémoire. Malheureusement, à force de le lire et de le relire, je ne pourrai pas vous dire. Ça l'est pour une UE, mais sinon, c'est 10. Ensuite, les compensations sont entre UE. Même si c'est sur deux semestres différents, on reste dans les mêmes composantes, et donc ça permet à l'étudiant, s'il a moins bien réussi... Et en fait, on a l'habitude de jongler comme ça. C'est un fonctionnement qu'on a déjà, qui permet à l'étudiant de ne pas rester « une matière,

une note, si tu ne l'as pas, tu ne passes pas » et de pouvoir compenser par rapport aux autres. On est dans le même état d'esprit.

Monsieur Manuel CLERGUE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Par contre, ça risque de poser des problèmes au niveau de la mobilisation du diplôme peut-être ? On est dans des diplômes qui sont semestrialisés, en général à l'université. Le fait qu'il y ait des compensations à cheval sur deux semestres...

Pr Suzy DUFLO, vice-doyen UFR Médecine

Le diplôme, vous ne l'obtenez qu'à la fin, niveau licence.

Monsieur Manuel CLERGUE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Je vois « deux semestres ».

Pr Suzy DUFLO, vice-doyen UFR Médecine

Oui, mais le diplôme, vous ne pouvez l'obtenir, je l'ai dit à un moment dans les diapos... L'obtention du diplôme, il faut valider l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation, c'est obligatoire. Vous n'aurez pas le grade Master si vous n'avez pas tous les stages, si vous n'avez pas tous les semestres. Donc ça, même si vous avez un semestre, pas l'autre... Et c'est ce qui fait que c'est une formation qui va être quand même assez sélective, puisque vous n'avez droit qu'à un redoublement par cycle. Ce n'est pas « Je m'étale dans le temps ». J'ai 5 ans, plus ou moins 7 ans pour le faire, non, plus ou moins 6 ans, parce que vous avez à chaque fois un redoublement. Non, c'est 7 ans, puisque vous avez un redoublement dans chaque cycle. Voilà.

Monsieur Manuel CLERGUE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Juste une petite dernière question, c'est juste une précision, c'est plus ou moins dit, mais je pense qu'il vaut mieux le préciser : l'accès au deuxième cycle est de droit pour les étudiants qui ont validé le premier cycle ?

Pr Suzy DUFLO, vice-doyen UFR Médecine

Complètement.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Monsieur le Président, une question de Gerry L'ETANG.

Monsieur le Président

Une dernière question. Monsieur Gerry L'ETANG.

Monsieur Gerry L'ETANG, Collège B, commission recherche, Pôle Martinique

Deux brèves questions, mais très rapides. Les 15 étudiants espérés par an concernent la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, c'est bien ça ?

Pr Suzy DUFLO, vice-doyen UFR Médecine

Alors, vous posez une question qu'on s'est posée dans tous les sens. Comme toutes les écoles d'orthophonie sur le plan national, on ne peut pas faire de sélection, enfin dire que c'est réservé. On a regardé, ça n'existe pas, on ne peut pas faire ce genre de clause. On peut très bien avoir des étudiants d'autres villes de l'Hexagone qui s'inscrivent sur Parcoursup, dont le dossier est sélectionné. Vous savez très bien que Parcoursup, ce n'est pas nous qui sélectionnons, c'est la machine. Après, on a l'épreuve orale de sélection des étudiants. Donc il est clair, je suis désolée de le dire comme ça, que nous, la volonté qu'on a, c'est d'avoir des étudiants antillais qui puissent après rester sur le territoire et s'installer dans la durée de façon à ce qu'on puisse régler notre problème de démographie d'orthophonistes, mais on ne

pourra pas, si les dossiers sont bons, refuser des étudiants qui viennent d'ailleurs, sachant en plus qu'on va quand même se tourner vers le département et la région, et donc que ça pourra aider certaines personnes qui sont déjà dans le milieu professionnel grâce à des aides région et département, de pouvoir intégrer, et que nous aussi, on soit sûr que ces personnes vont après s'installer sur le territoire. Comme je l'ai dit, le besoin est énorme, et à tous les âges de la vie.

Monsieur Gerry L'ETANG, Collège B, commission recherche, Pôle Martinique

Madame DUFLO, on ne pourra pas mettre une clause du type « avoir passé son bac dans l'académie », dans l'une des trois académies de région ?

Pr Suzy DUFLO, vice-doyen UFR Médecine

Pardon, excusez-moi, je n'ai pas entendu.

Monsieur Gerry L'ETANG, Collège B, commission recherche, Pôle Martinique

Est-ce qu'il ne serait pas possible, par exemple, de mettre une clause du type « avoir passé son bac dans l'académie, dans l'une des trois académies en question » ?

Madame MOLLENTHIEL, RAF UFR Médecine

C'est un critère que nous avons mis pour la PACES juste avant Parcoursup, qui a duré, je crois, deux ans, et après, il nous a été signifié qu'on ne pouvait pas mettre cette clause, donc je ne sais pas si elle est revenue. Par contre, je sais quand même qu'il y a des régions de France qui circonscrivent à leur académie.

Pr Suzy DUFLO, vice-doyen UFR Médecine

Par contre, si juridiquement, c'est possible, oui, qu'on mette des clauses pour un certain pourcentage d'étudiants de l'extérieur, de façon à ce qu'on puisse s'assurer de pouvoir former des personnes qui restent sur le territoire, parce qu'encore une fois, l'objectif est de régler le problème de notre démographie.

Monsieur le Président

Bien, nous allons arrêter la discussion. On va remercier l'équipe de la faculté de médecine. Merci beaucoup pour cette présentation.

Madame MOLLENTHIEL, RAF UFR Médecine

Merci à vous de nous avoir reçues.

Monsieur le Président

Une fois qu'elles seront sorties, on va passer au vote. (*Madame MOLLENTHIEL et le Professeur DUFLO quittent la salle*)

Bien, donc on va voter sur le certificat d'orthophonie. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Trois abstentions en Guadeloupe. En Martinique ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Unanimité.

Monsieur le Président

Merci beaucoup.

3. Certificat de capacité d'orthophoniste	<i>Nombre de votants</i>	43
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	4
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	39

Affaires scientifiques

Monsieur le Président

Bien, on va passer au point suivant, la révision de la note de cadrage, bonus qualité recherche. Monsieur DAVID, est-ce que vous pouvez prendre la parole ?

4. Révision de la note de cadrage Bonus Qualité Recherche (BQR) ;

Monsieur Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles

Les commissions recherche se sont réunies pour réviser la note de cadrage du BQR. En préambule du document, les commissions recherche informent le conseil académique qu'étant donné la baisse des montants de dotation, ils ont revu les critères à la baisse. Ils ont par exemple décidé de ne pas reconduire le soutien aux projets transversaux, ainsi que les missions des enseignants-chercheurs. Vous avez aussi certains forfaits qui ont été revus à la baisse, comme l'installation des jeunes chercheurs qui est passée de 2 000 à 1 500 euros. Pour le reste, il n'y a pas de changement.

Monsieur le Président

Monsieur GEOFFROY.

Monsieur Michel GEOFFROY, Collège A, Commission Recherche, Pôle Guadeloupe

Merci Président.

Monsieur le Président

Est-ce que vous entendez Monsieur Geoffroy en Martinique ?

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Oui, on entend faiblement, mais on entend quand même.

Monsieur Michel GEOFFROY, Collège A, Commission Recherche, Pôle Guadeloupe

Oui, je pense que ça fonctionne là, maintenant. C'est par rapport au point 5 de cette note de cadrage « Installation des jeunes chercheurs ». Je pense qu'il faudrait peut-être préciser, je crois qu'on s'intéresse ici aux enseignants-chercheurs qui ont été recrutés. À l'époque, c'étaient les maîtres de conférences uniquement, et pas les professeurs. Donc l'appellation « jeunes chercheurs », je ne sais pas à quoi elle renvoie, mais je pense qu'elle peut prêter à confusion. Donc je crois qu'il faudrait préciser le point 5.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Si je puis répondre, et pour aller vite, Monsieur Geoffroy, c'est exactement ce que vous venez de dire, ça s'adresse uniquement aux nouvelles recrues maîtres de conférences.

Monsieur Michel GEOFFROY, Collège A, Commission Recherche, Pôle Guadeloupe

Il faut l'ajouter.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

On peut l'ajouter, il n'y a pas de problème.

Monsieur le Président

Oui, Madame LEMOINE.

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Moi, c'est les petites phrases introductives où c'est marqué : « Les commissions recherche des pôles Guadeloupe ont dû baisser leurs niveaux de priorité faute de crédits suffisants alloués à la recherche par le CA, et les deux CR ne cautionnent pas. Monsieur le Président, est-ce qu'effectivement un choix est fait par notre établissement de ne pas donner les moyens à nos équipes de recherche de fonctionner ?

Le président

Premièrement, on n'a pas changé par rapport à l'année antérieure. Deuxièmement, je ne vais pas augmenter le budget de la recherche si je ne l'ai pas. J'ai un budget à l'université qu'il faut gérer, et je n'ai pas réduit par rapport à l'année dernière, c'est le même budget, au moins pour l'instant.

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

L'année dernière, c'était déjà quelque chose qui avait grandement diminué. Moi, je pensais que l'année dernière, c'était exceptionnel, et donc maintenant, on fonctionnera comme ça... L'année dernière, on a eu drastiquement une diminution énorme, donc on continue comme ça, c'est ça ?

Monsieur le Président

Je ne me rappelle pas que j'ai réduit le budget l'année dernière. Je n'ai pas du tout cette notion. Et si effectivement vous avez l'impression que j'ai réduit l'année dernière, cette année, ce n'est pas plus différent par rapport à l'année précédente. Monsieur Geoffroy.

Monsieur Michel GEOFFROY, Collège A, Commission Recherche, Pôle Guadeloupe

Une précision quand même. Le budget était équivalent depuis que le président est en fonction. Ce qui a peut-être été réduit, c'est la portion qui a changé entre BQR et dotation de fonctionnement des labos. Il se peut effectivement que s'il y a eu un changement, il s'est passé là, pas sur l'enveloppe globale, mais sur le fait qu'on a plus attribué aux labos et moins aux projets BQR. Voilà, c'est peut-être ça la différence, mais l'enveloppe globale est à peu près équivalente, à quelques milliers d'euros près peut-être, mais c'est toujours de l'ordre de plus de 500 000 euros pour le budget recherche.

Monsieur le Président

Monsieur LETIN, puis Monsieur ROOS.

Monsieur Grégory LÉTIN, Collège E, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Je voulais juste savoir justement quels sont les montants qui ont été votés par le CA ?

Monsieur le Président

On n'a pas revoté le montant. Monsieur ROOS.

Monsieur Christophe ROOS, Collège A, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Moi, la chose qui me gêne, enfin qui me turlupine un petit peu, c'est la première phase : « *proposition des rubriques pour le BQR, suite à la consultation des directeurs d'équipe* ». Je ne peux pas vraiment dire qu'il y a eu de grosses consultations pour échanger avec les directeurs d'équipe par rapport aux critères qui sont mis en dessous. Ils nous ont été rapidement

présentés, mais il n’y a pas eu de réelle discussion, ni quelles étaient effectivement les sensations, en tout cas pour ma part, des différents responsables de laboratoire. Ce terme « suite à la consultation du directeur d’équipe », en tout cas en Martinique, je ne pense pas qu’il y en ait eu, sauf si je n’ai pas été invité.

Monsieur le Président

Bien. Monsieur DANIEL, peut-être que vous pouvez répondre.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Oui, Monsieur le Président, sur ce point précis, il n’y a pas eu de consultation des directeurs de labo, la consultation ayant été réservée prioritairement. Un point qui avait été soulevé lors du CAC précédent, et qui concernait non pas le BQR, mais la dotation recherche, la dotation annuelle. Mais je suis tout à fait ouvert sur ce plan-là. Si les collègues souhaitent engager une discussion sur le BQR, ça ne me pose strictement aucun problème. J’ajouterai simplement que nous avons pris l’habitude en commission de la recherche, de répartir la pénurie, et je ne suis pas sûr que cela changera grand-chose.

Monsieur le Président

Oui, Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Bonjour à tous. Peut-être que l’erreur vient aussi de notre côté, c’est-à-dire qu’en Guadeloupe, j’avais quand même consulté les directeurs d’équipe pour savoir, vu la pénurie qu’on avait sur BQR, quels étaient les points sur lesquels ils n’étaient pas opposés, enfin quelles étaient les rubriques sur lesquelles ils ne seraient pas opposés, qu’on puisse éliminer. Et une des propositions, c’étaient notamment les missions aux enseignants-chercheurs, donc celles-là, en tout cas sur le pôle Guadeloupe, elles venaient aussi d’un accord des directeurs d’équipe.

Monsieur le Président

OK, donc on va voter sur les rubriques du BQR 2020. S’il n’y a pas de questions, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s’abstient ? Qui vote contre ? En Martinique ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Unanimité.

Monsieur le Président

En Guadeloupe, une abstention.

4. Révision de la note de cadrage BQR	<i>Nombre de votants</i>	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	43

5. Validation des pourcentages de répartition des dotations des laboratoires 2020 ;

Monsieur le Président

Le point suivant est la validation des pourcentages de répartition des dotations de laboratoire. Je rappelle qu'on n'a pas encore voté sur la somme. On vote sur un pourcentage aujourd'hui. Monsieur DAVID, la répartition.

Monsieur DAVID

Ce que vous avez sous les yeux, c'est le résultat du travail des commissions recherche, une fois encore. Elles tiennent compte des critères qui avaient été votés l'année dernière par le conseil d'administration sur le cadre de financement de la recherche. Vous avez les indicateurs sur la première ligne du tableau. Les commissions recherche étaient appelées à se prononcer sur les laboratoires mono-sites qui relevaient de leurs prérogatives. Quant aux laboratoires multi-sites, ils doivent être validés en conseil académique.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a des questions ? Madame LEMOINE.

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

J'ai juste une question sur le nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs. Par exemple, c'est vraiment les enseignants-chercheurs, et pas les techniciens, pas les gens en délégation. C'est vraiment que les enseignants-chercheurs PU, MCF ou PU-PH qui sont à l'université des Antilles, vous êtes bien d'accord ? Moi, je voudrais quand même faire quelques remarques, parce que je connais mieux certaines équipes que d'autres. Par exemple, l'équipe GM, je pense que c'est Géosciences Montpellier, c'est marqué cinq enseignants-chercheurs, et à ma connaissance, ils ne sont que trois. Je ne vais pas faire la liste, mais je trouve ça un peu surprenant.

Ensuite, le fait d'appartenir au CT, j'ai eu accès au bilan social, et sur le bilan social, c'est marqué qu'on a 322 enseignants-chercheurs, tous corps confondus. Et en faisant ma petite somme rapide, je vois qu'il y a 290 enseignants-chercheurs. Où sont donc les 32 autres ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Plusieurs remarques peut-être avant de revenir sur les questions de forme et de fond concernant le document qui nous est soumis. Il y a une procédure qui est en cours (je réponds à la dernière question de Madame Soazig LEMOINE) sur le pôle Martinique, pour recenser les enseignants-chercheurs qui ne sont pas rattachés à des unités de recherche, parce qu'il en existe. C'est ce qui explique peut-être le décalage entre les chiffres qui apparaissent au bilan social et le nombre d'enseignants-chercheurs totalisés dans le tableau qui nous est soumis. C'est une première remarque.

Une deuxième remarque, peut-être qu'il y a une certaine confusion qui règne, y compris autour de moi, parce que le document qui est dans les pochettes n'intègre pas les derniers éléments que nous avons fait remonter, en tout cas, la commission de la recherche du pôle Martinique. Il s'agit uniquement de données qu'il faudrait compléter, et ça peut être fait très facilement. Monsieur JOSEPH qui est à côté de moi, qui souhaiterait s'exprimer.

Monsieur le Président

Monsieur JOSEPH.

Monsieur Philippe JOSEPH, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Je ferai court, Président, pour éviter la polémique comme certaines personnes, je ne ferai pas comme Madame LEMOINE. Le tableau est complet. Peut-être que je n'avais pas envoyé à temps les informations à Monsieur DANIEL, je ne me rappelle plus, mais enfin des fois, il oublie aussi. Entre 2015 et 2019, nous avons quand même 29 publications, et pas 2 publications. Et je ne suis pas sûr que nous ne soyons que

deux seulement. Il va falloir vérifier. J'aimerais bien qu'on puisse modifier cette donnée. Je ne sais pas si c'est Monsieur DAVID ou Monsieur DANIEL ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Je réponds tout de suite, Monsieur DAVID a les derniers éléments que je lui ai transmis, parce qu'effectivement, je confirme, Espace-Dev a fait remonter ces données très tardivement, mais j'ai eu le temps néanmoins de transmettre les informations requises à M. DAVID.

Monsieur le Président

Il y a combien de temps, Monsieur DANIEL ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Je l'ai fait en début de semaine dernière. Monsieur DAVID peut confirmer, il a accusé réception.

Monsieur le Président

Je ne suis pas sûr qu'il confirme, Monsieur DAVID.

Monsieur Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles

Non, je suis désolé, mais le document que vous avez sous la main, c'est le dernier que j'ai reçu. Je n'ai pas d'autres éléments.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Je vous transmets tout de suite le message que je vous ai envoyé en ce sens. Je confirme les chiffres donnés par Monsieur JOSEPH, puisque ce sont les chiffres que je vous ai transmis.

Monsieur le Président

Mais cela veut dire qu'ils ne sont pas arrivés jusqu'à Monsieur DAVID.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Oui, ça arrive, malheureusement.

Monsieur le Président

Je suis bien désolé, mais...

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Ça ne pose pas de problème. C'est simplement des données qu'il faut actualiser, ça ne pose aucun problème.

Monsieur Michel GEOFFROY, Collège A, Commission Recherche, Pôle Guadeloupe

Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Juste sur deux points. Sur les données manquantes d'Espace-Dev, effectivement, je ne pense pas que ça change la teneur complète du document. Ça va changer effectivement la note d'Espace-Dev, donc le pourcentage de toutes les autres équipes, mais ça va modifier sur 1/10^e du pourcentage. Ça ne va pas modifier sur grand-chose. Si le responsable d'Espace-Dev est présent parmi nous, s'ils sont d'accord entre lui et Monsieur DANIEL sur les chiffres qui remontent ici, je ne vois pas en quoi ça peut nous bloquer sur le document. Ça me paraît bizarre de bloquer l'ensemble du document si ce n'est que sur ce point-là.

Et puis, je voudrais répondre à la question de Madame LEMOINE tout à l'heure sur les différences qu'elle a observées notamment par rapport à GM. GM, ils sont quatre. Il y a Monsieur MAZABRAUD qui est hébergé à l'UFM et qui est toujours chez eux, donc ils sont quatre enseignants-chercheurs. C'est vrai que

c'est une discussion qu'on a eue au niveau des commissions recherche, pour savoir si on intégrait ou pas les chercheurs temps plein dans les effectifs des équipes. Avec les deux commissions recherche, on a décidé qu'on intégrait les chercheurs temps plein, sinon on ne voyait pas quel était l'intérêt de dire à des partenaires qu'on a une UMR si chacun recevait ses sous séparément et n'était pas intégré. Donc les petites différences, il y en a, mais ce n'est pas sur énormément d'équipes. Il y a BGR, par exemple BGR, il y a un seul MCU qui est une enseignante de la fac de médecine, et ils sont trois chercheurs temps plein INSERM, ça fait quatre. GM, il y a un directeur de recherche CNRS. Après, je crois qu'il y a une équipe, c'est le LC2S aussi, où il devait y avoir un ou deux chercheurs temps plein. Ça ne joue pas sur grand-chose. On a discuté là-dessus, c'était de voir que l'institution puisse montrer qu'il y avait un intérêt à accueillir, d'autant plus que les publications de l'université intègrent les publications qui sont faites par les chercheurs localement sur place – pas de ce qui existe ailleurs, mais sur place. C'est pour ça qu'il peut y avoir une légère différence entre le nombre d'enseignants-chercheurs qu'on connaît dans une équipe et les chiffres qui sont affichés sur le tableau-là.

Monsieur le Président

Monsieur Geoffroy.

Monsieur Michel GEOFFROY, Collège A, Commission Recherche, Pôle Guadeloupe

Monsieur le Président, merci. J'aimerais souligner un point de vigilance, parce qu'il y a des données qui sont amenées à évoluer d'une année sur l'autre, je m'explique. Il faut en tenir compte, je crois que ce n'est pas le cas ici, je ne vais donc pas rentrer dans des comptes d'apothicaire, mais c'est pour l'année prochaine. Par exemple, la déclaration qui est faite en 2019 sur l'activité d'un laboratoire pour l'année 2019, puis les quatre autres avant, peut évoluer en 2020. C'est-à-dire que la production de 2019, par exemple déclarée en décembre 2019, peut augmenter en février 2020. Donc l'année 2019 qui a été déclarée en 2019 ne sera pas la même qu'en 2020, parce qu'il y a des thèses qui ont peut-être été soutenues. Au LAMIA, nous avons trois thèses dans 15 jours, elles ne sont pas dans le document et c'est normal. Il y a des publications aussi qui n'apparaissent pas encore maintenant, mais qui apparaîtront en janvier ou en février. Il ne faut donc pas simplement dire que peut-être qu'on est face à un truand qui avait déclaré tant en 2019, et maintenant 2019 change et a augmenté. Non, c'est normal. Sur la fin de l'année, on a des choses qui apparaissent tardivement l'année N+1, et qu'on ne peut pas déclarer à l'année N. C'était juste un point de vigilance pour ces choses-là.

Monsieur le Président

Monsieur GROS, et après, Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Pour rebondir là-dessus, c'est effectivement un problème, notamment pour les soutenances de thèse et de HDR, où il y a souvent des soutenances qui sont sur la fin d'année. C'est donc de savoir comment on intègre ça. En gros, est-ce qu'il faut voter ça plus tard, genre fin décembre ou début janvier, ou alors effectivement, on peut avoir à corriger à l'année d'après, à la marge, ces choses-là ? Mais forcément, c'est un problème, pas trop sur les publications, parce qu'à la limite, au mois de novembre, on sait quels sont les publiés qui sont sous presse pour l'année 2019, sinon elles sont en 2020, mais le vrai problème est, tu as raison, sur les thèses et la HDR avec des soutenances qui sont souvent tardives.

Monsieur le Président

Monsieur Justin DANIEL, Monsieur CLERGUE et Monsieur LETIN.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Je confirme qu'on a été confronté à ce problème. La solution qui a été retenue, c'est d'en tenir compte l'année suivante. C'est-à-dire qu'on arrête au 30 octobre par exemple de l'année 2019, mais les calculs pour l'année prochaine vont couvrir à partir du 1^{er} novembre 2019 pour qu'on n'ait pas de décalage. Nous

avons de toute façon, et je le tiens à la disposition de tous les membres de la commission de la recherche, nous avons tous les documents qui peuvent en attester.

Monsieur le Président

OK. Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Je me demandais pourquoi on n'a pas la formule de calcul de la note de l'équipe qui est explicitée, parce qu'on doit se prononcer là-dessus aussi ?

Monsieur le Président

Monsieur LETIN va répondre peut-être.

Monsieur Grégory LÉTIN, Collège E, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Je vais en profiter pour répondre. Effectivement, elle n'a pas changé. Elle provient de la lettre de cadrage du CA, et donc on s'est appuyé sur cette formule pour faire les estimations de cette année.

Par contre, je voudrais poser une question. Effectivement, en commission recherche, j'avais effectivement posé la problématique sur les données qui éventuellement changeaient (nombre de thèses, etc.). Comme on est sur cinq ans, effectivement, il y a une année qui disparaît et une année qui s'ajoute. On est donc toujours en décalage sur ce qui se fait durant l'année en cours.

Il y a une deuxième question que je voulais soulever. On a effectivement aujourd'hui la répartition de dotation générale de fonctionnement, mais j'aurais aimé, pour les enseignants-chercheurs, on a ça par équipe, mais j'aurais aimé que les enseignants-chercheurs puissent connaître l'information les concernant à travers cette dotation. C'est-à-dire qu'à un moment donné, il faut bien attribuer aux chercheurs pourquoi un montant, un budget. Parfois, c'est à l'arbitrage du directeur d'équipe, mais on aurait aimé quand même que cette information soit communiquée éventuellement à la communauté de manière transparente.

Monsieur le Président

Monsieur Geoffroy.

Monsieur Michel GEOFFROY, Collège A, Commission Recherche, Pôle Guadeloupe

Juste pour réagir sur ce dernier point, on aura beaucoup de mal à savoir à l'avance, puisque c'est le fonctionnement pour toute l'année 2020 qui est voté ici. Quels sont les projets de tous les collègues de laboratoire et ce qu'ils souhaitent faire, on ne peut pas bloquer des sommes pour des personnes qui ne vont peut-être pas les utiliser, ou des sommes qui ne seront pas suffisantes ou trop importantes. C'est donc très compliqué. C'est pour ça qu'il y a des conseils de laboratoire, pour que, lorsque les demandes remontent, elles soient étudiées. Et puis, il y a des demandes incompressibles aussi de fonctionnement des labos. Attribuer nominativement des ressources à l'avance, c'est difficile quand même.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Une question à la Martinique, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Vas-y.

Monsieur Declan TERRIEUX, Collège étudiants, Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique

Dans les pièces qui nous ont été fournies par Monsieur DAVID par e-mail le 19 novembre, concernant le point 5, je vois qu'il est considéré trois équipes mono-sites en Martinique : l'Espace-Dev, le L3MA et le MAITC. Et, sur le document qu'on a ici, je ne vois apparaître en équipes mono-site en Martinique, que le

CERJDA (excusez-moi si je prononce mal). je voulais savoir, concernant le L3MA et le MAITC, si c'était bien en multi-sites ou pas ? J'ai du mal à comprendre les différences.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Monsieur le Président, si vous permettez, pour gagner du temps, je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse.

Monsieur le Président

Allez-y vite.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Oui, oui, très rapidement. Je ne vais pas m'opposer à la validation de ce document sous réserve des modifications dont on a déjà parlé. Simplement, la question du statut mono-site ou multi-sites des unités de recherche n'a pas été arbitrée aujourd'hui, puisque cette question, Monsieur le Président, rappelez-vous, a été abordée lors du dernier CAC qui s'est tenu en septembre dernier. J'ai d'ailleurs là sous les yeux, le PV que nous avons validé ce matin. Le point 6, à la page 20 de ce PV, c'était le périmètre des laboratoires, et vous aviez dit, Monsieur le Président, que le document qui avait été soumis à l'assemblée correspondait à des informations et qu'il n'était pas question de valider. Donc il n'y a pas eu de vote. Aujourd'hui, on ne s'est pas encore penché en CAC, même si on l'a fait en commission de la recherche, aussi bien en Guadeloupe qu'à la Martinique, sur les critères permettant de conférer le statut de mono-site ou de multi-sites aux unités de recherche. On ne va pas en débattre aujourd'hui, ce n'est pas le moment. Je pense qu'il est beaucoup plus utile pour nous de valider ce document, et cette question pourra être abordée, comme on a commencé à le faire, dans les commissions de la recherche. On l'a fait ailleurs en lien cette fois-ci avec les directeurs d'unité, puisque j'ai pris leur attache sur la question.

Monsieur le Président

Juste pour répondre à ta question, je crois que les directeurs des laboratoires sont présents. Il y en a deux en Martinique, un ici, ils vont pouvoir dire s'ils sont multi-sites ou mono-site. Et moi, je peux répondre pour le laboratoire MAITC, je confirme qu'il multi-sites. Pour les autres, Monsieur JOSEPH ou Monsieur ROOS sont là : est-ce que vous pouvez confirmer que vous êtes multi-sites ou mono-site ?

Monsieur Christophe ROOS, Collège A, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Sur l'aspect mono-site et multi-sites, le L3MA a volonté d'apparaître comme multi-sites. Il a la volonté d'apparaître, mais on peut montrer qu'on travaille aussi bien sur des thématiques et sur des projets qui intéressent la Guadeloupe et la Martinique. Après, je reparlerai sur d'autres points mais je vais laisser la parole à mon collègue.

Monsieur Philippe JOSEPH, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Monsieur le Président, l'Espace-Dev a une capacité au-delà des Antilles, puisqu'on travaille aussi en Guyane et en Haïti. Par définition, c'est une UMR qui est multi-sites. Nos activités du groupe Antilles ne s'inscrivent pas seulement sur les deux îles françaises, mais sur l'ensemble de l'archipel.

Monsieur le Président

Philippe, la question qui est posée est de savoir si tu as des activités sur la Guadeloupe.

Monsieur Philippe JOSEPH, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

La réponse est oui, Président. Il suffit que les gens puissent explorer nos productions intellectuelles via les publications, c'est tout.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Monsieur le Président, une dernière remarque depuis la Martinique. De façon à ce que cette question ne revienne pas de manière systématique dans les séances plénières du CAC, il faut qu'on s'en saisisse et qu'on la règle de manière définitive, comme les commissions de la recherche ont commencé à le faire. Aussi bien en Guadeloupe qu'à la Martinique, on a eu des réunions sur la question pour déterminer les critères qui feront qu'un laboratoire est multi-sites ou pas.

Monsieur le Président

Bien, on va arrêter la discussion sur ce point. Je vous demande vraiment de réunir les directeurs de laboratoire, et ne pas le faire entre deux portes. Que les directeurs de laboratoire s'impliquent vraiment, et qu'on arrive avec un document validé pour éviter qu'à chaque CAC, on se pose les mêmes questions. L'année prochaine, on va se poser les mêmes questions. Il y a deux commissions, il faut travailler sur les critères, et on valide une fois pour toutes. Madame LEMOINE, Madame BOUDHAU, et après, on va arrêter la discussion.

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Aujourd'hui, on ne va pas décider de la situation administrative des équipes, mais je voudrais parler d'autre chose, c'est sur le pourcentage de réalisation. J'ai cru comprendre que certains laboratoires ayant la possibilité d'écrire de nombreux projets de recherche etc., n'utilisent pas les crédits du ministère. Est-ce qu'il est possible, comme on a 80 % en début et les 20 % qui sont mis après, qu'on puisse faire comme on fait pour le BQR, c'est-à-dire qu'on n'a pas de BQR si on n'a pas dépensé le BQR de n-1 ? Est-ce qu'on peut avoir une idée du pourcentage de réalisation de l'utilisation des crédits ? J'ai ouï dire que certaines équipes ne dépensent même pas 50 %, 60 % de leur budget.

Monsieur le Président

Monsieur Geoffroy, est-ce que vous pouvez répondre à la question ?

Monsieur Michel GEOFFROY, Collège A, Commission Recherche, Pôle Guadeloupe

Je n'ai pas bien compris la question. Ça voudrait dire de ne pas reconduire des budgets aux laboratoires qui ne l'auraient pas exécuté suffisamment durant une année donnée ?

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Vous comprenez bien que par exemple certaines équipes sont peut-être moins sollicitées pour des projets ANR ou des gros projets sur lesquels répondre, et d'autres qui ont plus de possibilités pour répondre à des projets ANR ou H2020 ou autre. Dans ces cas-là, il y a des équipes, le petit argent, les quelques milliers d'euros qui leur sont distribués, qui ne les consomment pas, alors que ça pourrait être bénéfique pour d'autres équipes qui auraient besoin de ces quelques milliers d'euros. Donc la question, est-ce qu'on peut avoir bientôt un pourcentage de réalisation ? Comme les commandes sont terminées, ça aurait été bien de savoir quelle équipe dépense réellement son argent. Alors, c'est au bénéfice de l'université, puisque de toute façon, tout ce qui n'est pas dépensé retourne au fonds de roulement.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Monsieur le Président, j'apporte une réponse très rapide pour qu'on avance encore une fois. La règle qui vient d'être rappelée par Madame Soazig LEMOINE a fonctionné à l'université des Antilles, et même l'université des Antilles et de la Guyane, jusque très récemment. Je pense qu'il faut la remettre en place. C'est-à-dire que sur un exercice budgétaire, quand dans le cadre du BQR, on alloue un certain montant à une unité de recherche, et que cette somme n'est pas dépensée, on défalque le montant qui n'a pas été dépensé de la nouvelle dotation pour l'année n+1. Je crois que c'est logique.

Monsieur le Président

Monsieur Geoffroy, puis Monsieur L'ETANG.

Monsieur Michel GEOFFROY, Collège A, Commission Recherche, Pôle Guadeloupe

Permettez-moi de répondre à cela. Premièrement, c'est une pratique qui est effective, en tout cas l'était pour les crédits BQR qui étaient fléchés à des projets bien précis. Et donc lorsque ces projets n'étaient pas menés à bien, il y avait forcément des conséquences sur le labo, parce que ce n'était pas de la dotation de fonctionnement, mais bien des crédits destinés à des projets précis. Ensuite, les crédits qui ne sont pas utilisés par les labos sont réaffectés dans les fonds de roulement de l'université et ont ensuite la possibilité d'être récupérés, et éventuellement d'être réintégrés à la recherche au bénéfice de toutes les équipes. Et enfin, pour finir, faire ce type de calcul chaque année me semble un petit peu dangereux, puisque les activités des laboratoires peuvent osciller d'une année à l'autre, et avoir un écart d'une année à l'autre... La méthode qui est prise ici pour financer les labos est réactualisée chaque année. C'est la même formule, mais les données sont réactualisées, ce qui permet de financer les labos en fonction de leurs activités. Donc là, on tient compte de leur activité. Maintenant, tenir compte de leurs consommations d'une année à l'autre me semble un petit peu rapide, parce qu'on sait bien que toutes les années ne sont pas équivalentes en termes d'activité pour les chercheurs. Quand on a des HDR par exemple qui sont passés une année, on ne va pas les repasser l'année d'après, c'est déjà fait. Pareil pour les thèses, parfois il y en a, parfois il n'y en a pas, donc sur une année, le délai me semble un petit peu court quand on fait de la recherche sérieusement.

Monsieur le Président

Monsieur LETIN.

Monsieur Grégory LÉTIN, Collège E, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Je voulais juste dire que lors des premières réunions de la commission recherche, j'ai observé que nous n'avions pas une visibilité globale de la recherche, et que nous n'avions pas les outils nécessaires. Et ma déformation professionnelle en informatique m'a amené tout de suite à demander à ce qu'il y ait un SI (un système d'information) de la recherche. Cet outil, c'est GRAAL (un autre point à l'ordre du jour). Mais je veux dire par là que les données vont changer, les données changent régulièrement, et tant qu'on n'a pas un outil qui nous permet de recenser très facilement ces informations, il est difficile de travailler sur ce type de données, que ce soit d'une année à l'autre ou pas. Pareil pour la partie budgétaire pour savoir le suivi de la consommation de chaque équipe. L'outil en question doit normalement nous permettre de faire ce genre de choses, quitte à ce qu'ensuite on définisse une stratégie politique qui permette de dire si le budget n'a pas été correctement dépensé, soit on le reverse pour l'année suivante à la même équipe, soit on le redispatche vers des équipes qui en sont demandeurs. Mais il faut l'outil et il faut les données, c'est ça qui est difficile. C'est pour ça que je le répète, il faut activer l'utilisation de GRAAL extrêmement rapidement.

Monsieur le Président

Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Merci Monsieur le Président. Est-ce qu'on ne pourrait pas adopter le principe de ce reversement des crédits non consommés, par exemple pour abonder le BQR de l'année suivante ?

Monsieur le Président

Je pense que globalement, oui.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Monsieur ROOS souhaite s'exprimer, mais pour répondre à la question, ça peut se faire, mais ça dépend du président. Il faut qu'il fasse la demande auprès de l'agence comptable d'une demande de prélèvement sur fonds de roulement, mais ce n'est pas automatique.

Monsieur le Président

C'est pour cela que je dis que c'est possible, mais il faut quand même réfléchir. Mais ce n'est pas impossible.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Monsieur ROOS souhaite s'exprimer.

Monsieur Christophe ROOS, Collège A, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Même sur des crédits de fonctionnement, c'est possible de récupérer ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Oui, c'est possible.

Monsieur Christophe ROOS, Collège A, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

J'ai juste une dernière petite remarque très courte sur les tableaux. Mon collègue a fait remarquer qu'il y avait eu des petites coquilles sur le laboratoire Espace-Dev, mais je pense qu'il y a d'autres coquilles. Déjà, concernant le L3MA, j'en vois déjà au moins une. Si jamais il y a des coquilles, est-ce qu'on peut faire remonter (à ce moment-là, il faudrait peut-être que les responsables de laboratoire soient au courant) les petites erreurs pour les corriger ? Je vois par exemple, au niveau des thèses...

Monsieur le Président

Si les petites erreurs ne modifient pas globalement ce document, je pense qu'on peut voter le document, et les petites modifications à la marge pourront être intégrées avant le passage en CA.

Monsieur Christophe ROOS, Collège A, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Très bien. À qui faut-il qu'on envoie les amendements ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

À moi. Je suis favorable à ça, et je suis prêt à recevoir les propositions de modifications.

Monsieur le Président

À ce moment-là, il faut que le VP CR récupère ces modifications, discute avec les directeurs de laboratoire, et une fois que vous serez d'accord, faire remonter à Monsieur DAVID. Mais pas la veille pour le lendemain.

Monsieur Christophe ROOS, Collège A, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Donc, si on est d'accord, on va passer au vote sur ce document. On le vote globalement, tout en sachant qu'il y aura des petites modifications qui seront prises en considération après discussion au niveau des vice-présidents de recherche. Madame Sophie ANTOINE, on était au vote...

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE, Collège B, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Est-ce que dans le procès-verbal du prochain CAC, on aura le tableau final ? Le vrai ?

Monsieur le Président

Oui, de toute manière, il faudrait qu'on l'ait pour le CA déjà.

Madame Sophie ANTOINE-JONVILLE, Collège B, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Merci.

Monsieur Christophe ROOS, Collège A, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Ou sinon, est-ce que Monsieur DAVID pourra nous renvoyer le tableau finalisé au moins aux deux VPCR, et on le renverra aux membres de la commission, au moins de la recherche, dans un premier temps ?

Monsieur le Président

Faites comme vous voulez, l'essentiel pour le CA est qu'on ait les tableaux finalisés.

On va voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Une personne ne prend pas part au vote en Guadeloupe. Et en Martinique.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Une abstention.

Monsieur le Président

Merci beaucoup.

5. Répartition des dotations des laboratoires 2020	Nombre de votants	44
	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	42

Point sur les FED

Monsieur le Président

On va passer au point suivant, l'organigramme du système d'information de la recherche universitaire, GRAAL. Vous avez le document. Il y a un collègue qui me dit qu'on n'a pas voté sur la répartition des FED. Je vous rappelle qu'on n'a pas encore le budget de la recherche, et MANIOC est devenu un consortium, c'est passé au CA. Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Monsieur le Président, d'accord, on n'a pas le montant exact pour cette année, donc on avait fonctionné sur les 80 000, mais au dernier CAC, Monsieur HOUDEBERT était venu pour défendre MANIOC, et à la fin, je vous avais demandé, parce que MANIOC disait qu'il avait toujours besoin de 20 000 pour son fonctionnement, et vous nous aviez dit que c'était pris sur les crédits de la recherche, sous-entendu sur les FED. Donc même si ce n'était plus une FED, on devait le prendre dans FED. C'est peut-être pour ça qu'il y avait un souci par rapport à ça du coup ? Ça veut dire que MANIOC n'est plus intégré dans le montant qui est attribué aux FED sur les 80 000 euros ?

Monsieur le Président

En principe, non.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

On pourrait diviser les 80 000 ?

Monsieur le Président

Ça ne veut pas dire que vous aurez 80 000 euros. Peut-être que vous aurez 40 000 euros. Je viens de vous dire qu'on n'a pas encore le budget, vous me parlez de 80 000 euros.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

On peut espérer 100 000 !

Monsieur le Président

Peut-être aussi, mais peut-être 1 000 aussi. Et oui... On veut aller plus vite que la musique, mais ce n'est pas comme ça. Aujourd'hui, on ne peut pas voter sur quelque chose qu'on n'a pas. MANIOC n'est plus de la recherche, MANIOC va être retiré des FED. On ne va pas voter en conseil académique sur la transformation de MANIOC en consortium, et aujourd'hui, mettre MANIOC dans les fédérations.

Madame ??

Pourquoi le document est dans la pochette alors ?

Monsieur le Président

C'était une discussion qu'il y a eue, je pense, entre les commissions recherche, et le document se retrouve là, mais aujourd'hui, je ne peux pas voter sur quelque chose que je n'ai pas. Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Du coup, ça veut dire que pour la répartition des FED, ça ne pourra pas être fait avant l'année prochaine ? Ou est-ce qu'on peut considérer que le prorata qui est là peut s'appliquer sur les nouveaux montants ?

Monsieur le Président

Monsieur Geoffroy.

Monsieur Michel GEOFFROY, Collège A, Commission Recherche, Pôle Guadeloupe

Il y aura un CAC plénier en janvier, suivi d'un CA plénier, et à ce moment-là, dans l'ordre des choses, les FED pourront être examinées, et auront leur budget complet à fin janvier. Il faut un budget pour démarrer, bien sûr il peut y avoir un budget technique qui peut représenter, je ne sais pas, 50 % de ce qu'il y avait l'an dernier, enfin quelque chose pour démarrer, et ensuite, le complément sera versé à la fin du mois de janvier, après les conseils pléniers.

Monsieur le Président

Sachant qu'on ne vote pas sur ce document aujourd'hui.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Est-ce que je peux juste insister sur le fait qu'on a besoin de sous pour les FED !

Monsieur le Président

Je comprends, mais Monsieur, je viens de dire qu'on peut avoir une avance pour continuer à travailler.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Il y a l'avance, mais au niveau du CA, est-ce qu'il y a moyen de faire passer l'information qu'avec les 80 000, on n'avait pas assez pour gérer les quatre FED ? Ça serait beaucoup plus agréable pour gérer les trois FED.

Monsieur Michel GEOFFROY, Collège A, Commission Recherche, Pôle Guadeloupe

L'information qui va être passée au CA. En revanche, la délibération comme quoi les FED avaient un montant égal va être annulée, ce qui veut dire que ce type de document sera tout à fait possible à voter au mois de janvier.

Monsieur le Président

Madame LEMOINE.

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Parce que je l'ai lu, parce qu'on vient de valider le PV, et je vois le PV du 10 septembre qui parlait des FED, en particulier de MANIOC, où Monsieur GROS dit : « *Désolé de revenir sur les éléments budgétaires, si MANIOC perd le statut de FED, est-ce que les 20 000 euros que pourrait attribuer le CAC régulièrement sont quand même à prendre sur l'enveloppe qui a été votée par le CA concernant les FED ?* », et Monsieur le Président : « *Évidemment sinon, où est-ce qu'on prendrait les 20 000 euros ?* », et moi, je dis : « *Sur les fonds de roulement* », et Monsieur GROS dit : « *C'est une affaire à suivre* », et vous, Monsieur le Président, vous dites : « *C'est de la recherche, on va voter* ». Et dans le discours de Monsieur HOUDEBERT juste avant, il indique que s'il n'y a que 20 000 euros qui sont donnés : « *C'est 20 000 euros par an, on se satisfait avec ça. Si le CAC attribuait 20 000 euros par an de façon pérenne, ce serait tout à fait correct* ». Donc, quand je lis ça, j'en déduis que Monsieur HOUDEBERT, même si on n'est plus dans une FED et un consortium, attend quand même, entre guillemets, un appui de notre université.

Monsieur le Président

Monsieur GEOFFROY

Monsieur Michel GEOFFROY, Collège A, Commission Recherche, Pôle Guadeloupe

Pour avoir travaillé avec Monsieur HOUDEBERT, effectivement, une somme va être fixée pour MANIOC, mais ne sera pas prise sur la recherche, puisque MANIOC n'est plus une fédération de recherche, n'est pas un labo de recherche, n'a pas d'étudiants, ne produit pas de la recherche, donc la somme ne sera pas prise sur la recherche. Il y avait eu une réponse effectivement à ce moment-là qui avait été donnée en séance, mais après étude des dossiers, ce n'est pas possible. MANIOC sort de toute façon des dépenses liées à la recherche. C'est un consortium, et c'est directement sous l'autorité du président, ce sont donc des frais généraux pour son fonctionnement.

Monsieur le Président

On passe donc au point suivant, le schéma organisationnel des droits d'accès aux fonctionnalités de GRAAL.

6. Organigramme du système d'information de la recherche universitaire (GRAAL) ;

Monsieur le Président

Est-ce que vous avez tous le document ? Y a-t-il des questions à poser sur ce document ? Monsieur LETIN.

Monsieur Grégory LÉTIN, Collège E, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Je me suis toujours posé la question, même en commission recherche, de la raison pour laquelle on n'aurait pas mis, ou pourquoi il ne manquerait pas : « *Président de l'UA* », d'accord, et ensuite « *virgule* » « *, ou son représentant* ».

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

C'est le VPCA.

Monsieur Grégory LÉTIN, Collège E, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

C'est nécessairement le VPCA le représentant dans ce domaine-là au niveau de la recherche ? C'est une question.

Monsieur le Président

Tout à fait.

Monsieur Grégory LÉTIN, Collège E, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

D'accord.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame LEMOINE.

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

J'aurais juste une question, c'est suite à la venue de, je ne sais plus comment il s'appelait, le Monsieur de l'ANR (Monsieur DAVID était là aussi). Il nous avait indiqué qu'à partir de maintenant, l'ANR, on aurait, je ne sais plus comment ça s'appelle, le dispositif où tous les projets ANR, même déposés, même s'ils ne sont pas sélectionnés en fait... Monsieur DAVID, comment s'appelle... C'est GRAAL aussi ? C'est un autre système, non ? Une plate-forme maintenant qui... Pourquoi on ne met pas ça sur notre GRAAL ?

Monsieur Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles

Non, il n'y a pas forcément de lien immédiat. Sur GRAAL, d'après ce que j'en sais, c'est très difficile de suivre les contrats de recherche des laboratoires. La seule solution serait que chaque directeur de laboratoire rentre manuellement ou que les CAP polaires rentrent manuellement les conventions obtenues par les uns et les autres au nom de leur laboratoire, mais ce serait très fastidieux et il n'y a pas d'interaction, d'interface avec l'application mise en place par l'ANR pour que nous puissions suivre les projets ANR.

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Qui va remplir les informations dans GRAAL alors ?

Monsieur Jean-Charles DAVID, Directeur délégué à la recherche et aux affaires institutionnelles

C'est la question. Pour l'instant, GRAAL sert uniquement, ou va servir principalement devrais-je dire, au suivi de la composition des équipes de recherche. Cela va nous permettre de fiabiliser les membres de chaque unité de recherche en allant moissonner les différentes applications de RH qui existent à l'université.

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Donc ce n'est pas du tout sur l'organisation de la recherche des conventions, des crédits et tout ça ? Alors que c'est là que le bât blesse.

Monsieur le Président

Monsieur GROS voudrait répondre.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Pour ajouter à ce que disait Monsieur DAVID, GRAAL a une fonction principale qui est essentiellement de centraliser la recherche sur la composition des équipes, l'activité des équipes, mais pas du tout sur la partie finances. Quand on a commencé à chercher un logiciel qui permettait de centraliser la recherche, de manière à ce que le Président, le VP pôle etc., puisse, à un instant T, savoir quelles étaient les équipes, qui il y avait dedans, combien de thésards, etc., il y a des applications qui existent. GRAAL est une application qui existe depuis un bon moment, qui coûte 3 000 euros par an. Les autres applications intégrant un aspect comptable, ce qu'on nous a proposé, la moins chère est à 27 000 euros par an. Donc on est parti du principe qu'on partait de zéro, qu'on centraliserait d'abord tout ce qui était lié sur la composition des équipes, les publications via HAL (HAL va vraiment avoir un impact très important dans les années qui viennent) mais pour la partie finances, pour l'instant, effectivement Monsieur DAVID a raison, elle ne peut être qu'implantée a priori soit par les CAP ou par le BRS. En tout cas, quelqu'un manuellement viendra simplement dire : il y a une convention avec tel partenaire, pour tel montant, mais on n'aura pas plus d'informations dans un premier temps. Si on arrive à faire fonctionner correctement

GRAAL au niveau de l'établissement, peut-être que nos successeurs pourront à ce moment-là voir pour mobiliser des fonds et arriver à passer sur le logiciel qui intégrera à la fois les compositions des équipes, les publications, l'activité, et la partie financière. Mais pour l'instant, c'est séparé.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Monsieur ROOS souhaite s'exprimer.

Monsieur le Président

Oui, Monsieur ROOS.

Monsieur Christophe ROOS, Collège A, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

J'aurais voulu savoir qui a fait ce document-là. Quand on donne des équipes à titre d'exemple, je vois que les exemples n'ont pas forcément été bien choisis, puisque je vois apparaître le L3MA dans « équipe mono-site », alors qu'on vient d'en parler juste avant. Donc, avant que ce document circule, je ne sais pas s'il a vocation à circuler, mais avant qu'il circule, j'aimerais bien que ce soit corrigé, que le nom L3MA soit enlevé et remplacé par un autre laboratoire si la personne qui a fait ce document veut bien le faire. Parce qu'une fois que ça diffuse, ça reste ancré dans la tête des gens. Donc j'aimerais que les exemples, en tout cas l'exemple du L3MA soit retiré, s'il vous plaît, avant que ce document soit diffusé. Merci. Ça n'empêche pas que j'aimerais bien avoir la réponse à ma première question : « Qui a fait ce document ? ».

Monsieur le Président

Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Monsieur ROOS, pour vous répondre, ce document a été fait conjointement par les deux CR ; maintenant, le fichier Word vient de chez moi. À l'époque, je pensais que le L3MA était mono-site, parce qu'on n'avait pas de personnel L3MA en Guadeloupe, donc j'avais mis le L3MA comme ça, à titre d'exemple, mais ça ne pose aucun souci vu les discussions de tout à l'heure, de mettre une équipe mono-site en Martinique. C'était juste pour qu'on ait un peu de Martinique et de Guadeloupe, que le 972 soit illustré par une équipe mono-site 972. Maintenant, le L3MA ne l'est plus, par contre en mono-site Martinique, il n'y a plus grand monde en fait. Donc on ne mettra qu'une seule équipe en Martinique.

Monsieur Christophe ROOS, Collège A, Commission formation et vie universitaire, Pôle Martinique

Très bien, merci beaucoup. Vous comprendrez que ça a une importance, parce qu'en dessous, il y a deux rectangles, un bleu et un vert, et que les exemples que vous avez pris, on va les caler par rapport aux deux rectangles qu'il y a en bas. Donc effectivement, si vous pouvez changer, ça serait bien. Merci.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Je pense que le plus simple est de retirer une des cases, parce qu'en Martinique, il n'y a plus qu'une seule équipe.

Monsieur le Président

Monsieur LETIN.

Monsieur Grégory LÉTIN, Collège E, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

J'insiste encore, peut-être que je me suis mal fait comprendre : pour la partie « Président de l'UA, VPCA, responsable du BRS ». Je prends par exemple que le VP moyens, est-ce qu'il est censé avoir accès ou pas à ce genre d'information ? C'est un exemple. C'est à la discrétion du président, et c'est pour ça que j'insiste sur le fait que pour moi, de mon sens, dans cet organigramme, il est plus intéressant de mettre « Président de l'UA » ou « le représentant désigné par le président de l'UA ». Libre à lui de pouvoir ensuite désigner X, Y, Z, à pouvoir accéder à un certain nombre...

Monsieur le Président

On va passer la matinée pour quelque chose qui n'a aucune importance, on revient sur quelque chose qui n'a aucune importance. Je ne comprends pas, Chers collègues, comment on peut rester sur quelque chose de basique. Le vice-président du conseil d'administration est le représentant du président, si le président n'est pas là, c'est bien lui qui est là.

Monsieur Grégory LÉTIN, Collège E, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Monsieur le Président, ça n'a rien à voir avec ça. Je dis simplement que demain, libre à vous de pouvoir dire par un courrier, par un communiqué, par les moyens que vous voulez, que votre représentant sur cet aspect-là, c'est Monsieur le VPCA, ou le VP moyen, ou un autre VP ou un autre machin. C'est une ouverture qui permet de dire : attention, dans cet organigramme, plusieurs accès sont possibles, désignés par le président.

Monsieur le Président

J'avoue que je préfère laisser comme ça, je n'ai pas envie de revenir dessus, parce que c'est la porte ouverte. Je vais donner l'entrée à n'importe qui, et n'importe qui ira voir ce que vous faites dans vos laboratoires. Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

À ce propos, Monsieur le Président, je voudrais savoir s'il y a vraiment besoin de hiérarchiser les accès ? Quelles sont les données réellement critiques qui doivent rester confidentielles dans cette application ? Si c'est le cas, si on doit rester hiérarchisé, je pense qu'il faut quand même intégrer dans cette chaîne d'accès, les cellules d'appui aux projets qui ont besoin d'avoir une connaissance un peu de l'environnement de chaque laboratoire pour pouvoir aider à valoriser nos recherches.

Monsieur le Président

Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Pour répondre à Monsieur CLERGUE, la cellule l'appui recherche est polaire. Donc via le VP Pôle, ils ont accès à ces données-là, et la CAP centrale, via le BRS, ont accès aussi à ces données-là. Les données sont accessibles, il suffit de demander. Là, ce qu'on montre, c'est les gens qui auront directement un droit d'accès, qui peuvent aller se connecter sur le site, et avoir l'information. Après, personne ne dit que l'information est fermée et ne doit pas circuler. Simplement, un individu devra aller demander à tel ou tel niveau s'il peut avoir l'information, ça s'arrête là. Si vous regardez bien, un truc a été voté aussi dans les commissions de recherche, les doyens par exemple ne font pas partie des personnes ayant un droit d'accès direct. Les doyens sont censés aller demander au niveau des VP Pôle.

Monsieur le Président

Bon, on va continuer. On va enlever le rectangle avec L3MA, et peut-être en Guadeloupe aussi pour qu'on soit présenté de la même manière.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Un de chaque ?

Monsieur le Président

Oui, un de chaque.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Et on laisse deux pour les multi-sites ?

Monsieur le Président

Ça ne me gêne absolument pas. Ce sont des modifications à la marge, ça ne va pas modifier complètement le document. Compte tenu de ces petites modifications, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Unanimité.

Monsieur le Président

En Guadeloupe aussi.

6. Organigramme du SI Recherche (GRAAL)	<i>Nombre de votants</i>	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	44

7. Affiliations des laboratoires sur la plateforme HAL

Monsieur le Président

Bien, on passe au point suivant, affiliation des laboratoires sur la plateforme HAL. Vous avez aussi le document sous les yeux. Est-ce qu'il y a des questions sur le document que vous avez sous les yeux ? S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. En Martinique ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Unanimité.

7. Affiliations des laboratoires	<i>Nombre de votants</i>	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	44

Monsieur le Président

Bien. Le point suivant, nous avons les modifications du circuit de dépôt des thèses. C'est le passage total au numérique. Jusqu'à maintenant, il y a des thèses qui étaient... Oui ?

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Monsieur le Président, juste une question, le document qu'on vient de voter, on peut le diffuser rapidement à l'ensemble des enseignants-chercheurs et des *publishants*, de manière à ce qu'ils puissent intégrer rapidement cette modification ? Qui assure la diffusion à l'ensemble du personnel ? Est-ce le BRS pour l'ensemble du pôle ? Comment peut-on diffuser ça rapidement de manière à ce qu'on puisse optimiser l'utilisation de HAL par GRAAL ?

Monsieur le Président

Moi, je pense que le BRS devrait pouvoir être diffusé assez rapidement. C'est important, ça ne pose pas de problème particulier, pas besoin d'avoir une validation du PV après.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Merci.

Monsieur le Président

Monsieur DAVID, vous vous en occupez ?

8. Modification du circuit de dépôt des thèses, des thèses d'exercice de médecine et des mémoires de Master 2

Monsieur le Président

Bien, le point qui concerne les argumentaires pour les dépôts de thèses. Je rappelle, pour ceux qui n'ont pas lu ce document, c'est le passage au numérique total. C'est un vœu de la majorité des universités, et je me réjouis qu'on puisse l'appliquer dans notre université. Maintenant, s'il y a des questions sur ce document... Est-ce qu'il y a des questions ? Madame LEMOINE.

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Moi, j'avais déjà fait cette remarque quand on était encore Université des Antilles et de la Guyane, sur les mémoires de Master 2. Par exemple, quand on a des étudiants qui présentent le mémoire de Master 2 de l'Université des Antilles, ils réalisent souvent leurs travaux de recherche dans un autre laboratoire, soit l'Inra, Cirad, Inserm, ou à l'extérieur. Et moi, je trouve quand même problématique, si nous, on se permet de mettre sur HAL ces résultats qui ne nous appartiennent pas, qui appartiennent au laboratoire dans lequel l'étudiant a réalisé son travail. Donc j'aimerais bien qu'on mette un petit bémol où, si c'est un mémoire 2 qui a été réalisé dans une équipe Université des Antilles, oui, mais je ne sais pas si le Cirad, l'Inra ou d'autres laboratoires extérieurs seront d'accord à ce que certains travaux de recherche, parfois confidentiels, soient en fait diffusés par l'Université des Antilles. Il y a un problème sur la propriété intellectuelle. Normalement, c'est le laboratoire qui est propriétaire de ces résultats et pas l'Université des Antilles, même si le diplôme a été fait à l'université des Antilles.

Monsieur le Président

Je pense qu'il faut qu'il y ait une discussion entre la personne qui a présenté son Master et le laboratoire. En fonction de la discussion, on verra s'il faut les mettre sur le site de l'Université ou pas.

Donc, si vous ne voyez pas d'inconvénient, on va passer au vote de ce document qui, à mon avis, ne pose pas de problème particulier. On va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? En Martinique ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Unanimité.

Monsieur le Président

En Guadeloupe aussi. Merci beaucoup.

8. Modification du circuit de dépôt des thèses et mémoires	<i>Nombre de votants</i>	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	44

Monsieur le Président

On va passer au point suivant sur les critères et procédures du congé pour le projet pédagogique.

Ressources humaines

9. Critères et procédure du Congé pour Projet Pédagogique ;

Monsieur le Président

Je vous rappelle que c'est un projet qui est très, très récent. Nous sommes en train de passer à marche forcée, et toutes les universités sont dans la même configuration. Nous attendons une circulaire pour la mise en œuvre et la circulaire n'est toujours pas sortie. Il y a des dates, il y a des impératifs. Sur les documents qui sont envoyés, ils disent « publication dans Galaxie au plus tard le 15 décembre », et aucune université ne peut le faire dans la mesure où on n'a pas la circulaire. Donc c'est très difficile. Il y a seulement six ou sept universités qui ont fait remonter leurs critères au niveau de la CPU, que nous avons vus à la CPU. Ces critères, je les ai, qu'il faudrait peut-être qu'on mette en place un travail entre les deux CFVU, en leur faisant passer les critères déjà disponibles des autres universités, et essayer de travailler sur ces critères, afin que nous puissions valider les nôtres au niveau du conseil académique. Monsieur GROS.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Juste pour comprendre... [*Intervient sans micro*]

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Monsieur le Président, on n'entend pas à la Martinique.

Monsieur Olivier GROS, Collège A, Commission recherche, Pôle Guadeloupe

Pardon, je n'ai pas appuyé sur le bouton du micro, excusez-moi. Je reprends la question. Est-ce que ce CPP va fonctionner comme les CRCT ? C'est-à-dire qu'une demande est faite au niveau national, si le niveau national refuse, on redescend en local. C'est-à-dire en gros, est-ce que l'université va prendre sur les quelques CRCT ou est-ce que c'est complètement national ?

Monsieur le Président

C'est complètement national. D'ailleurs, c'est le ministère qui nous donne le nombre de contrats pour l'année et donc on ne peut rien faire à notre niveau. Les contrats sont de 6 à 12 mois, sachant que si on donne 12 mois à un collègue, ça va être un peu difficile pour la réalisation de l'enseignement. Au niveau de la CPU (conférence des Présidents d'université), nous nous sommes mis d'accord pour harmoniser les congés à 6 mois.

Nous avons un peu discuté en amont, on va demander aux deux CFVU de se réunir pour poser des critères qu'on pourrait faire valider au conseil académique de janvier, même si nous sommes en retard. Nous sommes en retard comme toutes les universités, parce que pour l'instant, nous n'avons pas encore la circulaire. Je ne comprends pas comment, pour le 15 décembre, on pourra publier sur Galaxie, c'est

impossible, nous sommes déjà au 15 décembre. Donc, j'aurais préféré qu'on discute de ces critères pour éviter qu'il y ait encore des frictions.

Monsieur DAVID, il faudrait qu'on prévienne les deux CFVU. On leur fera passer les critères déjà disponibles au plan national pour qu'ils puissent travailler dessus, essayer d'apporter leur pierre et peut-être de tropicaliser les critères qui sont déjà à valider. Est-ce que vous êtes d'accord avec la méthode ?
Madame LEMOINE.

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Je suis un peu surprise, je vois marqué « Congé pour projet pédagogique », mais au ministère, il est également question d'une prime de reconnaissance de l'implication pédagogique. Ça veut dire que les deux dispositifs existent, ça n'est pas juste quelque chose... Quand je lis ce que vous avez proposé, ce qui a été proposé pour le CPP, ça ressemble plus à un CRCT bis, alors que le ministère parle de prime de reconnaissance pédagogique.

Monsieur le Président

Ce n'est pas du tout le CRCT. Le CRCT ne s'adresse pas à la pédagogie, et là, on s'adresse à la pédagogie, c'est différent. En plus, le ministère nous donne le nombre de congés par année. C'est le ministère qui détermine. Nous n'avons pas de congés sur place à donner, donc il faut qu'on rentre dans l'enveloppe du ministère.

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Il y a d'autres systèmes qui existent maintenant, c'est comme les Rifseep pour le personnel administratif et autres. Il y a une possibilité de congés pour le projet pédagogique, mais il y a également une prime qui normalement est faite pour la reconnaissance pédagogique. Donc prime, c'est de l'argent, et congés, c'est du temps libéré.

Monsieur le Président

C'est autre chose.

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Bah oui, Monsieur le Président, mais les deux systèmes existent.

Monsieur le Président

Je n'ai pas dit que ça n'existe pas, Madame LEMOINE. Je n'ai jamais dit que ça n'existe pas.

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Ma question est : à quand la prime de reconnaissance pédagogique dans notre université ?

Monsieur le Président

Madame LEMOINE, nous verrons ça plus tard parce que ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui. Nous sommes sur les congés pour projet pédagogique et je pense qu'il faut rester sur les points qui sont posés aujourd'hui, essayer de travailler. Cette question va être portée au prochain CAC, Monsieur DAVID. Aujourd'hui, donc nous ne votons pas sur ce document. Monsieur CLERGUE.

Monsieur Manuel CLERGUE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Juste une petite précision, il est indiqué que les demandes seront soumises pour classement à l'avis du conseil académique, les enseignants-chercheurs. Pour autant, il y a des enseignants qui ne peuvent éventuellement candidater sur ce dispositif, des professeurs titulaires des premier et second degrés. Donc est-ce qu'il n'y a pas une petite contradiction entre le fait que c'est uniquement le conseil académique enseignants-chercheurs qui doit valider les demandes ?

Monsieur le Président

C'est ce qui est écrit dans la loi. À notre niveau, est-ce qu'il faut faire différemment, non, parce qu'il y a des enseignants du second degré aussi ailleurs, et c'est la même problématique. Il faut savoir que le problème peut être plus facile pour les enseignants-chercheurs qui ont 192 heures, comparé aux enseignants du second degré qui ont 384 heures. Si vous donnez six mois de CPP (congé pour projet pédagogique), cela veut dire que vous avez des heures d'enseignement qui ne sont pas faites et il faut trouver quelqu'un pour les faire. Donc ça pose un peu plus de problèmes quand ces congés sont donnés aux collègues du second degré. Mais je pense que la discussion va être portée au niveau de la commission qui va se réunir, et nous apporter quelques éclairages sur la manière de faire, la méthodologie.

Bien, s'il n'y a pas de questions, on va continuer. J'avais dit qu'on n'allait pas voter sur ce document. Monsieur DAVID, on est bien d'accord qu'on ne votait pas sur ce document ? C'est un document d'information.

10. Campagne d'emploi du 2nd degré

Monsieur le Président

Bien, on va passer au point suivant qui est la campagne d'emploi second degré. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Une question à la Martinique.

Monsieur le Président

Allez-y.

Monsieur Declan TERRIEUX, Collège étudiants, Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique

Par rapport au document qu'on nous a fourni, ma question est par rapport au deuxième emploi vacant. Je vois dans l'observation « demande de changement de discipline de mathématiques à anglais ». Est-ce qu'il y a eu un avis favorable des deux conseils de département là-dessus ?

Monsieur le Président

Oui, il y a un avis favorable des conseils. Madame LEMOINE.

Madame Soazig LEMOINE, Collège B, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Je voudrais quand même dire ce qui a été dit lors du CT, c'est qu'on a quand même été surpris lors du CT de n'avoir que trois propositions de PRAG, parce que je pense que certains de nos collègues ne le savent pas, c'est qu'il y a une deuxième campagne pour ceux qui n'ont pas pu envoyer à temps à leurs différents pôles la campagne de PRAG, c'est important.

Monsieur le Président

Merci Madame LEMOINE de l'avoir rappelé. Effectivement, en janvier, il y aura une deuxième campagne d'emplois.

S'il n'y a pas de question, on va voter. Qui ne prend pas part au vote, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Monsieur Justin DANIEL, Collège A, Commission recherche, Pôle Martinique

Unanimité à la Martinique.

10. Campagne d'emploi 2 nd degré	<i>Nombre de votants</i>	44
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	44

Questions diverses

Monsieur le Président

Je pense qu'on arrive à la fin de ce conseil plénier. J'avais dit qu'on allait continuer le conseil restreint, et Monsieur DAVID allait nous donner à manger durant le conseil. C'est ça Monsieur DAVID ? Je n'ai rien vu venir. Voilà, il y a des personnes qui vont partir, Monsieur DAVID. Bien, on va passer très rapidement, on va libérer les étudiants... Oui, Monsieur LARROUY ?

Monsieur James LARROUY, Collège Étudiants, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

Simplement Monsieur, je n'ai peut-être pas entendu au début, mais il n'y a pas eu de questions diverses ?

Monsieur le Président

On a oublié, et il est un peu tard pour les mettre. Ça sera pour la prochaine fois ! Si tu as une question, une seule question.

Monsieur James LARROUY, Collège Étudiants, Commission formation et vie universitaire, Pôle Guadeloupe

En fait, c'est très important, c'est pour rappeler qu'il y a des étudiants qui n'ont toujours pas leur diplôme de licence et de Master, et ça fait deux, trois ans maintenant. Il y a eu un étudiant de biologie qui a besoin de s'inscrire en doctorat dans une université étrangère et l'attestation de réussite ne suffit pas. Et donc, il n'a pas de diplôme du coup.

Monsieur le Président

D'accord, on va voir ce qui se passe au niveau de la scolarité, s'il y a un problème. Je m'en occupe, et s'il le faut, vous revenez me voir pour qu'on puisse gérer ce problème. Bien, merci beaucoup, on remercie les étudiants.

[Départ des étudiants]

[Fin de réunion de 11h11]